

2021-2026

Procès-verbal n° 23 de la séance ordinaire du Conseil général du lundi 19 février 2024, à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (8): Mmes et MM. Stefania Boggian, Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Johan Dick, Jérémie Fonjallaz, Andrey Nazheskin et Chloé Zainal.

Absent-e-s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Camille Goy, Anne Butty Revaz, Chantal Wicky Collaud, José Uldry, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Philippe Vidmer et Otis Brown.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette $22^{\text{ème}}$ séance ordinaire de la législature. Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher·innen, sowie die Vertreter·innen der Presse.

Je salue tout particulièrement notre collègue J.-M. Pellaux qui siège une dernière fois parmi nous et qui quittera ensuite le Conseil général. Son départ n'est pas dû à l'expérience traumatisante de l'alarme incendie de la dernière séance, comme il l'avait suggéré dans sa lettre de démission, mais bien pour pouvoir se consacrer pleinement à ses autres engagements. Au nom du Conseil général, je le remercie pour son investissement et sa ténacité durant ces trois années. (Applaudissements).

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 29. Januar 2024 ihnen mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

- 1. Communications de la présidente;
- 2. Approbation du procès-verbal n° 22 de la séance du 22 janvier 2024;
- 3. Détermination du Conseil général sur le contenu de l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg" validée en séance du Conseil général le 22 janvier 2024;
- 4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 177 (2016-2021) de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal;
- 5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 (2021-2026) de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg;
- 6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 (2021-2026) de Mme Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre des locaux et des ateliers à la disposition des artistes;
- 7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 82 (2021-2026) de Mmes et M. Véronique Grady (PLR), Rana Bassil (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir des surfaces d'expression et d'exposition favorisant la visibilité de l'art urbain;
- 8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84 (2021-2026) de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique;
- Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 87 (2021-2026) de Mme et M.
 Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles incitations et de nouveaux soutiens accélérant la transition énergétique;
- Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 96 (2021-2026) de Mme et MM.
 Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre plus transparente la politique d'emprunt de la Ville de Fribourg;
- 11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire;
 - n° 121 de Mme et MM. Véronique Grady, Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain;

- n° 122 de MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines;
- n° 123 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie;
- n° 124 de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg;
- n° 125 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'établir un programme pluriannuel pour la renaturation des espaces extérieurs de la ville et de l'ancrer dans le plan financier de la Ville;
- n° 126 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de reconsidérer le concept de livraison par camions dans la Vieille-Ville et les quartiers voisins;
- n° 127 de Mmes et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Pascal Wicht (UDC), David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Sophie Delaloye (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux habitant·e·s un bon pour une boisson lors de la fête du 1^{er} août;

12. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
- n° 205 de Mme Margot Chauderna (Vert·e·s) relative à l'extrémisme politique et aux tags;
- n° 211 de Mme Océane Gex (PLR) relative à la requalification du passage du Cardinal (carrefour avenue du Midi et passage du Cardinal);
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre compréhension et pour votre flexibilité lors de notre dernière séance, qui a été écourtée par cette fameuse alarme incendie.

 Heureusement, il n'y a pas eu d'incendie et j'espère qu'il s'agissait d'un événement unique.

 L'incident nous a néanmoins permis de constater que des procédures devraient être mises en place au cas où cela se reproduirait. Vous serez informés dès que cela sera le cas.
- B. Ich gebe ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- C. Ich bitte sie ihre neue Postulate, Anträge und Fragen vor der Behandlung des Punktes "Divers" beim Sekretär des Generalrats abzugeben.
- D. Selon l'article 55 de notre règlement, le temps de parole suivant est à respecter:
 - 5 minutes pour les rapports de groupe concernant l'initiative parlementaire;
 - 3 minutes pour les autres interventions concernant l'initiative communale et pour les interventions liées à la transmission des objets parlementaires;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 3 minutes pour toute autre intervention.
- E. Ich möchte daran erinnern, dass nach Artikel 13, Absatz 2 unseres Reglementes die Mitglieder verpflichtet sind, wenn sie sich im Plenum zu einem Gegenstand äussern, der mit einer besonderen Interessenverbindung in Zusammenhang steht, dies anzukündigen.
- F. En fonction de l'avancement des débats, une pause est prévue vers 21.00 heures.

Au vu de l'ordre du jour, je suis confiante qu'en restant disciplinés et sans nouvelles alarmes, nous allons pouvoir traiter tous les points ce soir et que la séance de relevée tombera.

2. Approbation du procès-verbal n° 22 de la séance du Conseil général du 22 janvier 2024

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? Si oui, je vous demande d'indiquer la page concernée.

Rugo Claudio (PA). S'agissant des postulats n° 128 et 129, vous avez failli Mme la présidente. Vous m'aviez fait la promesse que l'on pouvait faire une interruption de séance afin de distribuer deux

articles de presse. Cela n'a pas été fait tel que nous avions décidé et je vois qu'ils ne figurent pas dans le procès-verbal. Je tiens à ce qu'ils y figurent, je vous les redonne encore une fois. ¹

S'agissant de la décision en page 720, je vous signale qu'une plainte pénale contre X pour soustraction dudit document a été déposée chez notre ami procureur général, au Ministère public, en demandant d'enquêter au niveau du Conseil communal, de la Préfecture et du Tribunal d'arrondissement de la Sarine (TRSA). L'omission de donner la parole à M. le syndic, c'était brûler la parole à Mme M. Ballmer, qui est en charge de l'Ecole des p'tits artistes. Par contre, votre vote vous a trahis vu que vous vous êtes abstenue, comme plusieurs personnes du groupe socialiste. Soutenir les conditions de travail des employés, c'est la doctrine, c'est la base du Parti socialiste. J'invite ceux qui ne soutiennent pas les employés à démissionner.

La présidente. M. C. Rugo, pourriez-vous vous en tenir au procès-verbal s'il vous plaît? Merci.

Rugo Claudio (PA). Je termine. En 2016, 4 voix pour et tout le monde contre. En 2019, la même proposition a été esquivée par M. J.-N. Gex. En 2023, ...

La présidente. M. C. Rugo, s'agit-il de corrections du procès-verbal ou s'agit-il d'arguments supplémentaires?

Rugo Claudio (PA). Je tiens à ce que cela soit écrit. En 2023, 57 personnes ont voté pour, contre 3 et rien n'a changé dans les conditions de travail. Ce n'est donc qu'une vue politique qui a changé.

Je vais abréger et terminer. En page 711, il est noté "Parfois vous pourriez éviter d'allonger les séances et régler ça à l'interne". Vous avez omis, M. le secrétaire, de souligner que la salle a souri. Il aurait fallu noter [Rires dans la salle].

La présidente. Merci M. C. Rugo, nous en prenons bonne note.

Y a-t-il d'autres remarques quant à ce procès-verbal? Tel n'est pas le cas, le procès-verbal est ainsi approuvé. Mes remerciements à son rédacteur, M. M. Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Détermination du Conseil général sur le contenu de l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg" validée en séance du Conseil général le 22 janvier 2024

La présidente. Le 22 janvier 2024, le Conseil général a validé la présente initiative rédigée en termes généraux. Ce soir, il s'agira pour le Conseil général de décider s'il s'y rallie ou non. Pour rappel:

Ndr.: Ces articles de presse ayant été distribués lors de la séance du Conseil général du 22 janvier 2024 (v. procès-verbal n° 22 de la séance du Conseil général du 22 janvier 2024, page 720), ils ne seront pas annexés au présent procès-verbal. Ce sont ni plus ni moins les délibérations du Conseil général qui font l'objet d'un procès-verbal (art. 22 LCo).

- 1. Si le Conseil général décide de se rallier à l'initiative formulée en termes généraux, il élabore dans un délai de deux ans un règlement conforme à l'initiative et soumis à référendum.
- 2. Si le Conseil général décide de ne pas se rallier à l'initiative, celle-ci est soumise au peuple dans un délai de 180 jours dès la date d'adoption de l'arrêté constatant sa validité. Si le peuple accepte l'initiative, le Conseil général élabore, dans un délai de deux ans, un règlement qui lui est conforme.

Le vote de ce soir portera donc sur la question de savoir si oui ou non le Conseil général se rallie à l'initiative qui a la teneur suivante:

"A l'instar des communes d'Estavayer, de Guin ou de Payerne, tout comme le pratiquent certains grands magasins périphériques, l'initiative demande d'offrir la première heure de stationnement sur le domaine public de la Ville de Fribourg (exception faite aux abords de la Gare, max. 50m), afin d'améliorer son attractivité".

Avant d'ouvrir la discussion générale, je donne la parole à M. le syndic pour la position du Conseil communal.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal s'exprime comme suit au sujet de l'initiative en question:

1. Thème Aménagement / urbanisation

La Conférence des villes suisses pour la mobilité, qui s'est tenue à Fribourg en 2023, fait le constat suivant. Dans la première moitié du $20^{\text{ème}}$ siècle, la mobilité principale dans les villes était le tram, le vélo et la marche. Ce n'est que dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale que le règne de l'automobile s'est imposé. Mais déjà à partir des années 80 un processus de transformation a débuté avec un retour des transports publics, de la marche et du vélo comme modes de déplacement en milieu urbain. Aujourd'hui, un processus de transformation est rendu nécessaire par l'évolution des modes de vie et d'habitat: la densification urbaine ainsi que les défis liés au changement climatique imposent aux villes de rendre la mobilité urbaine plus durable, moins gourmande en espace, et ceci en augmentant systématiquement, où faire ce peux, la part des transports publics, de la marche et du vélo.

Le Conseil communal constate que l'initiative débattue ce soir va à l'encontre de la politique de mobilité telle qu'elle est préconisée et pratiquée de manière générale dans les villes du pays, telle qu'elle est prévue dans les planifications supérieures, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou régional. Non seulement à Fribourg, mais aussi dans la plupart des autres villes de Suisse et en tout cas dans toutes les villes comparables à la nôtre. Toutes les politiques publiques promeuvent une urbanisation et un aménagement de l'espace public en lien avec une mobilité multimodale, pour rendre les villes plus attractives et améliorer la qualité de vie des habitants. Le transfert modal constitue un élément incontournable de cette politique de mobilité dans un environnement urbain, et la tarification du stationnement s'inscrit dans le catalogue des mesures visant à favoriser ce transfert. Introduire la gratuité de la première heure reviendrait à encourager le transport individuel motorisé au détriment des transports publics et de la mobilité douce. Il s'agirait d'une incitation inopportune, à éviter absolument si l'on veut atteindre les objectifs précités, à savoir assurer

l'attractivité de la ville, en faveur de ses habitants, de ses commerces, mais aussi des visiteurs et des touristes.

Le Conseil communal rappelle que les objectifs de la Ville en matière de gestion du stationnement sur fonds public sont fixés dans le Plan d'aménagement local. Ils visent clairement à mettre en place une gestion du stationnement public restrictive en termes de durée et de tarifs. Il s'agit en particulier d'éviter une attractivité accrue pour les pendulaires, et de garantir l'accessibilité aux commerces et services tout en évitant que l'offre soit plus attractive que celle des modes de transport alternatifs.

La tarification du stationnement doit aussi et surtout être comprise comme une contribution adéquate à fournir pour l'utilisation accrue du domaine public. Or, le montant actuel de CHF 2.-/heure est largement inférieur au coût moyen que représente la mise à disposition d'une place de stationnement. La gratuité de la première heure de stationnement ne ferait qu'accentuer cet écart. Beim Parkieren auf öffentlichem Grund handelt es sich um gesteigerten Gemeingebrauch, der nach allgemeiner Rechtsauffassung der Bewilligungspflicht und der Gebührenerhebung unterstellt werden muss. Öffentlicher Grund ist definitionsgemäss der Allgemeinheit zur Verfügung zu stellen und wenn dieser öffentliche Grund zu privaten Zwecken benutzt wird, so hat das einen angemessenen Preis. Eine teilweise unentgeltliche Nutzung wäre insofern systemfremd und kann – wenn überhaupt – nur dort in Frage kommen, wo die Nachfrage nach öffentlichem Grund sehr gering ist. In einem verdichteten, urbanen Raum ist die Nachfrage nach öffentlichem Raum allgemein hoch, sei dies fürs Parkieren oder z.B. für die Einrichtung einer Terrasse vor einer Gaststätte, oder für andere gewerbliche oder private Zwecke. Dans ce sens, l'utilisation accrue du domaine public à des fins privées ou commerciales doit être soumise à une contribution adéquate par le ou la bénéficiaire.

Le Conseil communal constate que l'initiative en question va précisément à l'encontre de ces tendances en matière de gestion et d'aménagement de l'espace public.

2. <u>Politique de tarification identique aux autres villes suisses</u>

L'initiative cite l'exemple des communes d'Estavayer, de Guin ou de Payerne pour appuyer la proposition d'offrir la gratuité de la première heure. Ces comparaisons n'ont pas lieu d'être si l'on considère qu'il s'agit de petites bourgades situées dans un environnement rural et qui n'ont rien à voir avec la réalité urbaine d'une ville de 40'000 habitants, au centre d'une agglomération qui en compte plus du double.

La stratégie communale consiste à favoriser les clients des commerces et les services par la durée limitée de parcage sur le domaine public, étant donné que les usagers souhaitant stationner pour une plus longue durée peuvent utiliser les parkings privés à usage public ou d'autres parkings publics en ouvrage dans lesquels le stationnement de longue durée est autorisé. Il est à noter que les tarifs de stationnement fixés par la Ville de Fribourg sont d'un niveau tout à fait comparable à ceux des villes de référence citées en exemple par la Conférence des villes suisses pour la mobilité. Fribourg est même un cas rare en comparaison avec d'autres villes, dans la mesure où le Conseil communal a décidé de maintenir la gratuité du stationnement public entre 12.00 et 13.00 heures lors de la révision des horaires, entrée en vigueur en 2023.

Die Initianten vergleichen Äpfel mit Birnen, wenn sie die Stadt Freiburg gleich setzen mit Kleinstädten, welche 4- bis 5mal weniger Einwohner aufweisen und die sich zudem in einer

ländlichen Umgebung befinden. Es gibt in der Schweiz nicht eine mit Freiburg vergleichbare Stadt, die die erste Stunde Parkieren auf öffentlichem Grund flächendeckend unentgeltlich anbieten und dadurch einen massiven Mehrverkehr auf ohnehin stark belasteten Verkehrsachsen in Kauf nehmen würde.

3. Attractivité culturelle, sociale, sportive de la ville

En ce qui concerne l'attractivité de la ville de Fribourg, elle ne serait pas améliorée, mais péjorée avec l'introduction de la première heure gratuite.

L'attractivité d'une ville ne repose pas sur une gratuité partielle de l'usage du domaine public à des fins privées, elle est le résultat d'une multitude de facteurs, dont l'aménagement des espaces publics est un élément majeur. Ainsi, les projets de requalification des espaces publics qui ont été réalisés ces dernières années (rue Pierre-Aeby, places des Charmettes et Liselotte Spreng, et j'en passe), ou qui sont en cours actuellement (quartier du Bourg, carrefour Richemond), et qui seront entamés prochainement (secteur de la Gare), contribuent et contribueront à rendre la ville de Fribourg encore plus attractive, tant pour ses habitant·e·s que pour les commerces et les visiteurs.

En attendant, Fribourg n'a rien perdu de son attractivité en termes d'offre culturelle, sportive et sociale. Comme le Festival International du Film de Fribourg, les Rencontres de folklore internationales de Fribourg, les Schubertiades ou le Tour de Romandie le prouvent, de grands événements sportifs et culturels fribourgeois ont toujours la cote au niveau local, national et même international. La vigueur des clubs et associations que la Ville soutient, ne se dément pas. En outre, le Conseil communal rappelle que le site sportif de Saint-Léonard a vu la mise en service du premier parking public en ouvrage propriété de la Ville de Fribourg. Il a été conçu précisément de manière à favoriser une coexistence des différents moyens de transport.

4. <u>Problématique environnementale (plan climat)</u>

Finalement, le Conseil communal attire l'attention sur le fait que l'initiative est contraire aux stratégies de lutte contre le changement climatique qui sont inscrites non seulement dans les planifications locale et régionale, mais aussi dans les recommandations à l'échelle européenne et mondiale et qui figurent également bien sûr dans le programme de législature 2021-2026 du Conseil communal.

Parmi le panel des solutions proposées dans le rapport de la Conférence des villes suisses figurent la promotion de solutions de mobilité multimodales et sans voiture, la suppression des incitations inopportunes et la nécessité de taxer les transports en fonction de leur consommation en ressources. La gratuité du stationnement dans l'espace public est clairement désignée comme une incitation inopportune, qui doit être systématiquement réduite ou éliminée.

En conclusion

Zusammenfassend ist festzuhalten, dass diese Initiative in jeder Hinsicht schädlich ist. Einerseits wird sie mit zunehmendem Suchverkehr zu einer Verschlechterung der Verkehrssituation führen und dadurch die Lebensqualität in der Stadt verschlechtern, und andererseits schiesst sie am Ziel vorbei, wenn sie vorgibt, das Gewerbe in unserer Stadt fördern zu wollen. Mit der Einführung der

unentgeltlichen ersten Stunde würde kein einziges Geschäft profitieren, vielmehr versuchen die Initianten damit von den wahren Ursachen des Strukturwandels abzulenken anstatt realistische, konstruktive Lösungsansätze zu präsentieren.

En conclusion, si elle était acceptée, la mesure proposée par l'initiative communale entrerait en totale contradiction avec la politique de la mobilité et de l'aménagement urbain menée depuis plusieurs années par la Ville, qui vise à réduire la part du trafic individuel motorisé au profit de la mobilité douce et des transports publics.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal recommande de refuser l'initiative intitulée "La première heure de parking gratuite à Fribourg". Der Gemeinderat empfiehlt ihnen deshalb, diese Initiative abzulehnen.

Discussion générale

Rapport du groupe socialiste

Woeffray Laurent (PS). Ich spreche im Namen der SP-Fraktion. Wir debattieren heute darüber ob sich der Generalrat der Gemeindeinitiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg" anschliesst oder ob er diese ablehnt. Das Thema wird bereits breit in den Medien und auf der Strasse behandelt. Vieles wurde behauptet und Sachen so verdreht, wie sie einem gerade passen. Es erscheint mir daher wichtig noch einmal klar zu stellen um was es in dieser Initiative überhaupt geht und was die Konsequenzen einer Annahme durch den Generalrat oder die Bevölkerung wären.

Also, um was geht es bei dieser Initiative? Die Initiant inn en behaupten, dass eine Stunde kostenloses Parkieren auf öffentlichen Parkplätzen der Stadt Freiburg das Image der Stadt wiederherstellen und das Stadtzentrum wieder zugänglich machen würde. Nun, geschätzte Kolleg inn en, es tut mir leid sie schon zu Beginn meiner Wortmeldung enttäuschen zu müssen, aber diese Initiative wird weder den vermeintlich verloren gegangenen Glanz der Stadt aufpolieren, noch die Zugänglichkeit des Stadtzentrums verbessern. Im Gegenteil! Wollte man alle von den Initiant inn en propagierten Ziele bewusst unterlaufen, man hätte keine bessere Initiative lancieren können. Die Initiative verfehlt ihr Ziel nicht nur deutlich, sie würde auch zu einer deutlichen Verschlechterung der Lebensqualität der Stadtfreiburger Bevölkerung führen. Fakt ist nämlich, dass die Lebensqualität in der Stadt Freiburg in den vergangenen Jahren stark zugenommen hat. Nach jahrzehntelanger Mitte-Rechts dominierter Politik in unserer Stadt, in welcher der öffentliche Raum zu Gunsten des Autos und des individuellen Verkehrs zubetoniert worden ist, konnten in den vergangenen rund 20 Jahren, dank der doppelten linken Mehrheit im Gemeinde- und Generalrat, riesige Fortschritte hin zu einer attraktiveren und lebenswerteren Stadt gemacht werden. Der öffentliche Raum konnte in Teilen der Bevölkerung für diverse Nutzungen zurückgegeben werden, von denen nun alle, statt nur wenige, profitieren. Diese freigewordenen Strassen und Plätze laden die Bevölkerung ein, zu flanieren, Schaufensterbummel zu betreiben, sich hinzusetzen oder auf einer Terrasse zu verweilen. Und dies alles, mit deutlich weniger Lärmbelästigung und Luftverschmutzung als in den mitte-rechts glorifizierten 60er Jahren, in denen anscheinend alles besser war. Das musste innert kurzer Zeit nachgeholt werden, was Mitte-Rechts ignoriert hat. Wir sind aber noch nicht am Ende und werden den Gemeinderat auch in Zukunft dabei unterstützen, Freiburg in eine Stadt des 21. Jahrhundert zu verwandeln, die die Bevölkerung, nicht das Auto, ins Zentrum der Politik stellt.

Venons-en aux conséquences d'une éventuelle acceptation de l'initiative et soyons clairs. Selon le centre-droit, une ville est attractive et vivante uniquement lorsque les voitures se bousculent du centre-ville jusque dans les quartiers, que les piétons ont du mal à s'entendre dans les rues en raison du bruit des voitures, et que l'on veut arriver en voiture devant chaque restaurant, chaque magasin, chaque maison et la garer gratuitement pour une durée d'une heure. Certains me reprocheront d'exagérer, d'autres me reprocheront que cela n'a rien à voir avec l'initiative. La réalité est que c'est exactement l'image décrite qui risque de se reproduire si cette initiative est acceptée. Si la Ville mettait gratuitement à disposition son domaine public pendant une heure pour chaque voiture, le signal serait clair: nous voulons absolument que vous veniez en ville, non pas en transports publics, mais en voiture, que vous vous gariez sur le domaine public et non pas dans les parkings souterrains, et ce à tel point que nous vous offrons même la première heure. La conséquence de cela: plus de voitures dans les rues, plus de bruit, une qualité de l'air dégradée, un environnement plus nerveux, des transports publics, des ambulances et des personnes réellement dépendantes de leur voiture retardés par les embouteillages. En d'autres termes, une nette détérioration de la qualité de vie de la population et de l'attractivité de notre ville.

Il faut également constater que cette initiative est en contradiction non seulement avec la politique de mobilité communale mais aussi avec celle de l'Agglomération et du Canton. Alors que la stratégie de mobilité de l'Agglomération veut promouvoir les transports publics et la mobilité douce afin de désengorger le réseau routier, cette initiative veut attirer plus de voitures au centre-ville. Et alors que le plan climat cantonal, adopté par la majorité de droite du Grand Conseil, vise à promouvoir la mobilité douce et les transports publics dans le canton et à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité, cette initiative veut attirer plus de voitures au centre-ville. Il est donc très questionnable et même irritant que le centre-droit de la Ville de Fribourg se permette maintenant de bafouer les décisions et les stratégies du Canton et de l'Agglomération.

En résumé, oui, deux visions de notre ville s'affrontent avec cette initiative. D'un côté, celle des initiant·e·s qui veulent absolument ramener l'horloge aux années 60, offrir gratuitement le domaine public à la voiture et dégrader la qualité de vie des habitants de la ville. De l'autre, celle des forces progressistes qui souhaitent rendre le domaine public à la population tout en étant prêtes à mettre le sol public à la disposition des voitures dans certains secteurs choisis mais à un prix adéquat.

Cher·ère·s collègues, vous ne serez probablement pas étonné·e·s d'apprendre que le groupe socialiste se met unanimement du côté progressiste et ne se ralliera pas à cette initiative passéiste. Nous nous engagerons résolument dans la campagne de votation pour une ville de Fribourg qui n'offre pas gratuitement le domaine public à la voiture et nous nous opposerons, aujourd'hui comme demain, à toute dégradation de la qualité de la vie de la population pour laquelle la double majorité de gauche a tant fait.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mendez Monica (Vert·e·s). Au vu des conséquences qu'une telle initiative pourra engendrer si elle est mise en œuvre, notre groupe suggère aux partis bourgeois de la renommer "Initiative de l'immobilité en ville de Fribourg".

Concrètement, que propose-t-on dans ce texte?

Un projet qui engendrera plus de trafic, pour le même nombre de places de stationnement avec les nuisances que cela impliquera.

Une vision politique où la voiture est privilégiée dans l'utilisation de l'espace public, mais aussi privilégiée financièrement par rapport à d'autres modes de déplacement moins polluants, moins encombrants et aux externalités négatives moins importantes.

Une ville tournée sur la voiture reine, parfois même au milieu des trottoirs et des zones piétonnes, au détriment de la vie sociale et économique qu'offre un modèle équitable, à échelle humaine et respectueux de l'environnement.

Pour notre groupe, l'espace public est une ressource rare, un bien commun qu'il s'agit de partager équitablement.

Les piétons seront les premiers à subir les conséquences d'une saturation des rues de la ville par des voitures en recherche de places de stationnement publiques, places qui n'auront pas augmentées. D'ailleurs, à ce jour, les propriétaires de parkings privés en ville n'ont pas proposé de baisser leur tarif en offrant une heure gratuite et même dans ce cas, le nombre de places reste le même.

En plus des difficultés que tout le monde aura pour se garer, avec ce texte la droite introduit une inégalité entre les habitant·e·s de la ville propriétaires de voitures, qui paient une vignette pour avoir le droit d'utiliser les places de stationnement de leur quartier et les propriétaires de voitures qui viennent de l'extérieur et qui pourront utiliser les mêmes espaces gratuitement pendant une heure.

Si cette vignette existe et si stationner sa voiture a un coût, c'est parce que l'espace public est un bien commun. Par conséquent, la voiture n'a pas pour vocation à en disposer sans payer un certain prix. Sa présence dans cet espace a un impact écologique, urbanistique et financier coûteux pour la collectivité.

Nous sommes en faveur d'une ville qui partage équitablement son espace public, où ce ne sont pas les propriétaires de voitures qui ont la priorité et les habitant·e·s qui paient les conséquences, mais plutôt les personnes qui prennent les transports publics ou celles qui ne peuvent faire autrement que d'utiliser les transports individuels motorisés et qui seront lésées avec ce texte.

Cette initiative rate complètement sa cible, non seulement pour les habitant·e·s des quartiers de la ville, mais également pour les personnes qui ont besoin de rejoindre notre capitale cantonale. Notre ville doit pouvoir être accessible de différentes manières et il existe un réel risque de rendre cet accès plus compliqué pour les habitant·e·s des communes extérieures ou pour les artisans qui ne pourraient pas faire autrement que d'utiliser un mode de transport individuel motorisé. Ce texte ne bénéficie pas aux personnes qui ont réellement besoin d'alléger leur portemonnaie ou de venir en ville, mais coûtera aux contribuables, car comme la droite le rappelle régulièrement lorsqu'il s'agit de rendre les transports publics plus accessibles, rien n'est gratuit. Le prix de cette subvention de la voiture sera soutenu par la collectivité pour un coût écologique très élevé.

D'ailleurs, pourquoi pensez-vous à la voiture et pas à offrir une première heure de bus gratuite pour tou·te·s? Car s'il s'agit de stimuler l'attractivité de la ville, nous partageons une vision opposée de ce qui est attractif. Par exemple, une ville avec des espaces piétons où il est possible d'accéder en

sécurité à nos commerces locaux préférés, une ville où l'air est respirable et où nos poumons ne ressemblent pas aux filtres à particules récemment exposés au musée d'histoire naturelle. En bref, une ville où la voiture a sa place mais sans engendrer des nuisances repoussantes et dont les commerces paieront le prix à long terme.

L'attractivité de notre ville est une question qui mérite une réflexion plus approfondie qu'une initiative populiste qui ne résoudra rien et fera augmenter les problèmes que nos contribuables devront supporter. Il s'agit ici de confronter non pas une conception de l'attractivité économique, mais une vision politique de ce que nous voulons pour Fribourg. Pour notre groupe, notre capitale cantonale doit être une ville à échelle humaine, qui offre des solutions écologiques en priorité pour les besoins des moins privilégiés, qui fait de son centre un espace de vie sociale et économique et qui met l'accent sur la mobilité douce pour les visiteur euse s comme pour les habitant es. Depuis plusieurs années, la voiture semble être le nœud de crispation de certains représentants politiques. N'avons-nous pas plus ambitieux à proposer aux Fribourgeois es?

C'est avec ceci que notre groupe s'opposera à cette initiative.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme vous pouvez l'imaginer, c'est sans surprise que le groupe CG-PCS va refuser cette initiative.

Mes collègues de gauche ont déjà présenté de multiples raisons de ce refus. En voici quelques-unes de plus.

Premièrement, le titre de cette initiative est trompeur. En effet, la première heure gratuite, comme déjà dit, ne le sera pas pour tout le monde. Ce sont bien les habitant·e·s qui devront d'une manière ou d'une autre combler le manque à gagner. Cette initiative devrait donc plutôt avoir comme intitulé: "La première heure payée par la population de la ville aux habitant·e·s de l'extérieur".

À ce sujet, le Conseil communal pourra-t-il nous indiquer le montant de la perte provisionnelle si cette initiative devait par malheur être acceptée?

Deuxièmement, cette initiative va complètement, et cela a aussi déjà été dit, à l'encontre des politiques publiques mises en place depuis des années par la Ville de Fribourg et aussi par l'Agglomération dont nous faisons partie. Ces politiques visent à privilégier les déplacements avec les transports publics ou avec la mobilité douce au lieu de la voiture.

Troisièmement, cette initiative rate sa cible: en voulant instaurer la gratuité du stationnement durant une heure, elle contribue à davantage de trafic et en détériore donc la fluidité au détriment des automobilistes et bien sûr de la population.

Un exemple simple pour illustrer la détérioration de la fluidité: rappelez-vous du nombre de véhicules qui venaient devant la piscine de la Motta en espérant obtenir une des six places de parc qui se situaient devant l'entrée.

Au même titre que les personnes jouent à la loterie en espérant gagner alors que tout le monde sait pertinemment que globalement on ne peut que perdre, les automobilistes espèrent toujours être gagnant·e·s et trouver une place de parc. Le ballet des voitures cherchant une place vide est garanti.

Notre population en subira les désagréments avec ce que cela implique en termes de bouchons, de pollution, de bruit, d'insécurité, et aussi de disponibilité des places de parc, en particulier pour celles et ceux qui payent une vignette.

Même les personnes de l'extérieur qui viennent en ville en voiture pâtiront de cette initiative puisque l'augmentation de trafic induite créera plus de bouchons.

Quatrièmement, cette initiative instaure une sorte de concurrence déloyale. En effet, vous n'êtes pas sans savoir, et là je regarde plutôt la droite, que les propriétaires de parkings privés ont investi des montants souvent conséquents pour leurs ouvrages. Face à la concurrence de la Ville, ces propriétaires pourront-ils aussi offrir une heure gratuite? En auront-ils les moyens?

Cinquièmement, une heure gratuite ne change pas le nombre de places de parc disponibles. Ce n'est donc pas la solution au manque de places souvent évoqué à tort. L'association des commerçants se plaint de l'absence de places de parc à Fribourg, alors que sur le domaine public elles sont surnuméraires, et que dans les parkings privés il y a largement assez de place.

Pourtant, si on vous suivait dans votre argumentaire selon lequel les places sur le domaine public ne sont pas suffisantes, si vous souhaitiez réellement soutenir le commerce local comme vous le prétendez, l'attitude que vous devriez avoir et qui me semblerait logique serait plutôt de dire, "venez en ville, venez à Fribourg, les parkings privés vous accueillent à bras ouverts".

Par ailleurs, pourquoi la droite a-t-elle changé d'avis depuis 2020 et l'initiative intitulée "pigeon"? Je cite par exemple le rapport du groupe libéral-radical lors du débat du Conseil général: " ... nous sommes mitigés pour y voir la solution au problème du stationnement en ville. Nous craignons une plus forte pression sur le maintien des places actuelles;" fin de citation.

Est-ce que Fribourg pourrait gagner la médaille de la droite la plus bête de Suisse? Au vu du soutien qu'a reçu cette initiative de la part des partis de droite, on est en droit de se poser la question.

Au final, à qui donc bénéficie le crime (sous forme de boutade je pourrais dire: à part peut-être à son auteur)?

Non, il n'est pas difficile de répondre à cette question: l'acceptation de cette initiative ne ferait que des perdant·e·s.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Avant toute chose, je tenais ici à déclarer mes liens d'intérêts. Je suis membre du comité d'initiative au titre de secrétaire général de l'Association fribourgeoise du commerce, de l'artisanat et des services AFCAS.

Fribourg est capitale et le restera, il est donc de notre devoir de la rendre la plus accessible possible à tous et par tous les moyens possibles.

Dans ce sens, où sont les mesures d'accompagnement pour une vraie politique multimodale à Fribourg? Vous êtes en train de mettre la charrue avant les bœufs, mais surtout de chasser les Fribourgeois de leur capitale. De plus en plus de Fribourgeois évitent Fribourg, et n'y viennent que lorsqu'ils n'ont pas d'autres choix que de le faire. En effet, il faut bien se l'avouer, circuler et accéder à Fribourg en voiture est un enfer. Il y a sans conteste plusieurs causes à cela. La majorité a apparemment entendu les difficultés, selon la presse locale et ce que je viens d'entendre précédemment, mais que fait-elle réellement pour améliorer la situation?

Cette initiative, en effet, ne règlera évidemment pas tous les problèmes, mais redonnera peut-être à certain·e·s l'envie de revenir à Fribourg.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est la modification de l'horaire de stationnement en début d'année 2023 où le stationnement payant a été rallongé de 90 minutes.

Aujourd'hui, le groupe libéral-radical dit stop. Nous ne pouvons pas continuer sur cette lancée de la politique du fait accompli et de la non-prise en compte des intérêts des restaurateurs, des artisans, des commerçants et des PME qui font vivre Fribourg. Nous devons dire stop au Conseil communal et cette initiative est finalement le seul moyen à disposition de le faire revenir à plus de consensus.

Nous avons vraiment l'impression que les intérêts de l'économie ne sont plus défendus et que les conditions-cadres ne font que se détériorer en matière de stationnement et de mobilité. Aussi, nous sommes très étonnés que la Ville de Fribourg n'ait que peu de volonté à mettre en place un système de panneaux indicateurs de places disponibles en souterrain comme cela existe presque partout ailleurs en Europe, c'est le cas même à Morat depuis quelques mois. Des études montrent qu'un tel dispositif permettrait d'épargner jusqu'à 20% de trajets inutiles pour trouver une place et donc de fluidifier le trafic.

Si cette initiative devait aboutir au grand dam de la majorité, ce serait un premier signal positif à l'attention des Fribourgeois·e·s qui pourraient en quelque sorte se réapproprier leur capitale cantonale, et refaire leurs achats à Fribourg. Ensuite, il faudrait que ceci soit accompagné d'autres mesures telles que, par exemple, le système affichant les places disponibles en sous-sol que j'ai évoqué précédemment mais il y a évidemment d'autres mesures.

Dans ce sens, vous l'imaginez, je vous encourage vivement à soutenir cette initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg".

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Notre groupe vous enjoint également bien évidemment à voter en faveur de l'initiative qui nous est présentée ce soir. Elle est à nos yeux des plus importantes pour le dynamisme et la vitalité de notre ville de Fribourg.

Tout d'abord, il faut souligner que cette initiative, soutenue par de nombreuses associations de commerçants et notamment par l'AFCAS, est essentielle pour défendre nos commerces, nos

restaurateurs et nos petits commerçants qui crient aujourd'hui famine, indiquant une baisse à tout le moins de 20% à 30% de leur chiffre d'affaires.

Il est enfin temps de reconnaître que les mesures de mobilité misent en place par le Conseil communal sont allées beaucoup trop loin et nuisent fortement à nos commerces. La suppression continue de places de parc au fil des années n'a eu de cesse que de vider nos rues et d'étrangler violemment nos commerçants. D'ailleurs, tout ceci le signifie régulièrement notamment par le biais médiatique. De plus, la mise en place récemment de la limitation du 30 km/h en ville péjore encore davantage la situation. Les chiffres ne mentent pas. Nos rues commerciales se désertifient et de nombreux commerçants sont au bord de la fermeture. Il suffit d'ouvrir les yeux en ville et de constater, encore faut-il avoir l'envie de regarder.

Il est en outre extrêmement alarmant de constater que des patients renoncent à se faire soigner en ville de Fribourg en raison des difficultés de stationnement comme en témoignent des patients et des médecins. Ce point est extrêmement triste. Certains de ces médecins quittent même la ville en particulier pour cette raison, ce qui impacte également nos finances publiques.

Il est dans ce sens absolument inconcevable que la survie de nos commerces soit sacrifiée au nom d'une mobilité complètement inefficace et qui se péjore d'année en année. Aujourd'hui, il convient de dire stop à ces mesures qui sont allées beaucoup trop loin et, par l'acceptation de cette initiative, de rendre un semblant de dignité à nos commerces.

Le Conseil communal de Fribourg doit sortir du déni et reconnaître l'urgence de la situation. En ce sens, à noter que supprimer des places de parc publiques au motif que des places de parc privées sont disponibles sur le territoire communal, est une politique absurde et contreproductive.

Il est aujourd'hui temps d'agir avec bon sens. En soutenant cette initiative, vous enverrez un signal fort. Celui que vous êtes du côté des commerçants, des restaurateurs, de la vie économique de notre ville et donc des habitants et du bien-être de la ville.

A l'inverse, si le Conseil général décidait ce soir, une fois ne serait pas coutume, de voter à l'encontre du bon sens plus élémentaire, une votation populaire aurait lieu. Dans cette hypothèse de loin pas si absurde pour ne pas dire plus, si la voix du peuple se prononçait en faveur de cette initiative, ce serait un signal très clair que les membres du Conseil général ne représentent tout simplement pas l'avis de la population et donc d'un manque de légitimité des actions de la majorité au pouvoir.

Mesdames et Messieurs les conseiller-ère-s généraux-ales, vous l'aurez bien compris, notre groupe vous enjoint dès lors vivement à voter en faveur de cette initiative. C'est une des mesures qui nous permettra sans nul doute de préserver un tant soit peu le tissu commercial fribourgeois et d'assurer un avenir davantage serein à notre ville.

Rapports du groupe Le Centre/vert'libéral

Le Centre

Vacher Jean-Thomas (Le Centre). Et pourquoi pas Fribourg? Nombreuses sont les villes ou petites bourgades qui proposent un temps de gratuité pour le stationnement. C'est notamment le cas à

Sion, Sierre, Morat, Villeneuve, Orbe, Payerne, Estavayer, Renens ou encore dans les cases bleues genevoises. Les exemples sont légions et la plupart ont en commun d'offrir de grandes zones piétonnes pacifiées, attractives et dynamiques, comme celles dont on rêve pour Fribourg. Oui, nos villes et nos habitudes changent. Oui, la place de la voiture dans l'environnement urbain doit être questionnée, mais ce questionnement ne se résout pas par des interdictions et des punitions. L'initiative de la première heure gratuite ne résoudra peut-être pas les problèmes que connaît notre ville. Nous préférerions évidemment déjà avoir le centre-ville piétons, apaisé, attractif et dynamique dont nous rêvons. La politique du Conseil communal en matière de stationnement va cependant à l'opposé de cet objectif. Fribourg est une capitale cantonale et doit pouvoir accueillir du monde pour faire tourner ses boutiques, ses restaurants, ses infrastructures culturelles et sportives, ses PME qui offrent des services. La satisfaction de la clientèle motorisée reste un critère déterminant pour de nombreux détaillants. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la revue d'EspaceSuisse de mars 2023 dédiée à la redynamisation des centres de localités. L'attractivité ne dépend certes pas uniquement du coût du parcomètre mais cette donnée y participe. Cette initiative se veut non seulement une mesure de redynamisation et d'ouverture, mais aussi une mesure sociale. Tou te s ne peuvent travailler, se rendre chez le médecin, faire leurs courses sans voiture pour des raisons d'âge, de santé ou simplement pratiques. Notre rôle est de bâtir une politique pour la communauté. La politique de mobilité menée par la gauche dans cette ville n'est pas inclusive. La politique anti-voitures est une utopie qui met au banc de la société toutes les personnes qui ne peuvent se déplacer à vélo ou en transports publics. Lorsque vous avez une famille, cela devient plus difficile. Lorsque vous rencontrez des difficultés à vous déplacer, cela devient encore plus difficile. Lorsqu'avec les années le sentiment de sécurité, la mobilité et la force vous manquent, cela devient encore bien plus difficile. Pour se casser la figure à vélo, pas besoin de toutes ces conditions. J'en ai moi-même fait l'expérience en descendant justement à vélo pour amener mes enfants à la crèche. Mal m'en a pris, le verglas m'a fait mettre mon vélo au frais pour quelques semaines. De plus, lorsque l'on entend que la gratuité créerait une concurrence pour tous les habitants de la ville, qui payent chaque année CHF 396.- pour obtenir un macaron, cela frôle la mauvaise foi alors que le Conseil communal prévoit de plafonner à CHF 800.- le prix du macaron/habitant et d'en restreindre l'obtention avec l'aval de la majorité de ce Conseil.

De même, on veut nous faire croire que cette initiative va augmenter de manière insupportable les émissions de CO₂. Cela reste à démontrer. L'appel d'air prétendument créé, qui bénéficiera au tissu local, pourra être accompagné d'une politique intelligente en matière de P&R et d'indications des places disponibles. J'ajouterais encore que les questions de pollution de l'air, de dégagement de CO₂ et de bruit ne seront plus aussi centrales compte tenu de la progression fulgurante de la mobilité électrique. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Surveillance des prix dans une newsletter de juillet 2022. Certains mentionnent encore le manque de multi-modalité de la mesure. Nous savons tous qu'avec les exigences d'uniformité de la matière, on ne peut pas tout mettre dans un même paquet. Tous les problèmes de mobilité ne se résoudront pas avec cette simple mesure. Si seulement notre Ville arrêtait de mener une politique anti-voitures et menait plutôt une politique pro vélos, pro transports publics, -pour rappel, une partie d'entre vous refusait encore il y a peu des mesures de financement pour la décarbonation de nos bus-, eh bien beaucoup de choses changeraient. Il nous faut penser la mobilité de manière globale. Malheureusement, nous attendons encore et toujours une vision du Conseil communal pour notre ville. Cette initiative tente de corriger une politique qui isole et qui réprime. Ce n'est pas la panacée mais elle rappelle au Conseil communal, au cas où il l'aurait oublié, que Fribourg est une capitale cantonale. Le groupe Le Centre défend une ville

accueillante pour ses habitants, comme pour ses visiteurs qui en font partie, et sans lesquels une capitale cantonale ne peut rayonner.

Parti vert'libéral

Revaz Caroline (PVL). Lors de ce vote, le PVL s'abstiendra et ceci pour les raisons et observations suivantes.

Une constatation générale d'abord et j'espère que je n'apprendrai rien à personne ce soir, Fribourg n'est pas une île.

Quelle chance pour celles et ceux qui n'utilisent plus du tout une voiture.

Le stress disparu des bouchons et du retard possible le matin,

le temps gagné à profiter d'autres activités que d'être attentives et attentifs derrière son volant, la fin de la dépendance aux aléas climatiques, techniques et aux chutes de neige intempestives.

Cependant, n'en déplaise et pour rappel: tout un chacun dans cette ville et dans ce canton n'a pas la possibilité de se déplacer uniquement à vélo, en transports publics ou à pied. Certain·e·s de nos concitoyen·ne·s doivent encore et toujours recourir à une voiture pour des impératifs professionnels, personnels, familiaux et j'en passe.

Doit-on par conséquent leur rendre la vie dure lorsqu'ils se rendent dans notre capitale cantonale? Car oui, notre ville est également la capitale d'un canton, Fribourg n'est pas une île.

Cette initiative l'indique dans son texte, elle vise à renforcer l'attractivité de notre ville.

Voilà à quoi est réduit notre Conseil général ce soir:

- discuter de l'attractivité d'une ville, capitale cantonale;
- témoin d'une histoire plusieurs fois centenaire;
- siège d'une Université connue au-delà de nos frontières cantonales et nationales;
- hôtesse annuelle de Saint-Nicolas;
- spectatrice ou actrice du Carnaval des Bolzes;
- voire ville dont l'équipe de hockey sur glace pourrait être en finale du championnat suisse cette année (en espérant que cette hypothèse ne lui porte pas malheur).

La liste est encore longue mais nous allons nous arrêter là ce soir.

L'attractivité de notre ville est donc devenue si misérable pour que nous devions systématiquement en discuter à travers le prisme du nombre de places de parc et les horaires de stationnement?

Il est certain que cette attractivité ne ressortira pas renforcée par la discussion de ce conseil à propos de minutes de stationnement et du nombre de places de parc. Ne pourrions-nous pas faire fi de nos différences partisanes et idéologiques ce soir pour proposer ensemble, un contre-projet viable pour chacun·e, habitant·e·s de notre ville et de notre canton, et accessoirement, économiser également quelques précieux deniers publics?

Le PVL soutient une mobilité multimodale, il soutient également, et ce n'est pas contradictoire, le développement d'une ville qui accueillera les visiteur·euse·s d'un jour ou d'une vie qui viendront à pied, en âne, en bus ou en train, voire aussi en voiture. Par conséquent, le PVL s'abstiendra ce soir.

Bourrier Hervé (PS). Je m'exprime à titre personnel. Si la prospérité des commerces, des restaurants, des cafés et des artisans de la ville dépendait de la gratuité des parkings ou de l'accroissement de la vitesse, il y a bel lurette que l'on aurait trouvé des solutions. Tout le monde sait que la problématique de la baisse du chiffre d'affaires des commerces est structurelle et j'en veux pour preuve la baisse du pouvoir d'achat mais également le balai incessant des camions de livraisons dit du dernier kilomètre qui se garent n'importe où sur les trottoirs, les pistes cyclables et les voies de bus en laissant tourner le moteur. La grogne manifestée dans les médias par des personnes extérieures peignant le dragon sur la muraille est cautionnée par quelques habitants de la ville ponctuée de coups d'éclats médiatiques de mauvais goûts, contribue à propager une image négative alors que Fribourg devient, jour après jour, plus attractive, plus mobile, plus belle, plus calme, moins encombrée et plus agréable à vivre grâce à un Conseil communal qui pratique une politique de mobilité audacieuse.

Cette initiative sème des clous sur la feuille de route du Conseil communal et met à mal son plan de législature en lui faisant perdre son temps alors qu'il y a assez d'urgences à traiter en matière d'énergie, de développement durable, d'urbanisation, d'intégration et de construction de piscine, par exemple. Osez débattre ce soir d'un sujet aussi insignifiant, montre que nous sommes vraiment dans un pays de riches, de nantis et de gâtés. A l'heure où nous débattons, des hommes, des femmes et des enfants se font massacrer dans le monde entier. Les organisations humanitaires ont besoin plus que jamais de moyens pour panser les plaies qui pour la plupart ne se refermeront jamais.

J'invite le Parti des Artistes et son représentant à retirer cette initiative inutile et coûteuse. Non seulement elle n'apportera rien aux commerces, mais en plus elle va coûter des dizaines de milliers de francs à la ville, c'est-à-dire à vous, à moi et aux partis politiques. Si vous voulez dépenser votre argent sans le gaspiller, donnez-le pour de bonnes causes.

Ce soir il faut que la raison l'emporte sur ce débat hors du temps et inconvenant qui, quelque en soi l'issue, votation ou pas, débouchera sur rien.

Page Maurice (CG-PCS). Je déclare mes liens d'intérêt. Je suis habitant de cette ville, je suis contribuable, je suis propriétaire d'une voiture, je paye la vignette à CHF 396.- et j'habite un quartier où il y a relativement peu de places de parc. Voilà ce que je peux dire déjà d'entrée.

Venir à Fribourg en voiture serait un enfer, selon notre collègue de tout à l'heure. J'avoue que j'ai une notion de l'enfer un petit peu différente de celle-là. Je me suis trouvé l'autre jour au carrefour de Richemond, pour ne pas le nommer, et j'ai dû attendre quatre fois pour pouvoir passer aux feux. C'était évidemment un enfer. J'étais bien au chaud dans ma voiture, au sec, sur un siège plutôt confortable, avec la climatisation, de la musique, peut-être en train de jouer avec mon écran. C'est un enfer quand même assez doux et je suis content de pouvoir en bénéficier. Trêve de plaisanterie maintenant venons-en au fait.

La première chose, c'est gratuit pour les personnes de l'extérieur, ce n'est absolument pas gratuit pour les personnes de la ville. Qui va payer? Rien n'est gratuit et la droite nous le rappelle assez

souvent, rien n'est gratuit. Il y a bien quelqu'un qui paye. Qui va payer? Ce seront les contribuables de la ville et les automobilistes de la ville, personne d'autre.

La diminution des recettes liées au stationnement, personne ne l'a dit jusqu'à maintenant, mais cela va peut-être entrainer une diminution de moitié des recettes des parcomètres, donc CHF 4 millions, la moitié ferait CHF 2 millions de moins sur le budget de la Ville. Evidemment, c'est insignifiant pour la droite. CHF 2 millions, il n'y a pas de problème, on peut les donner sans autre. Cela va entrainer aussi une diminution des amendes, forcément. Diminution des amendes, on fait le même ratio, CHF 1 million de moins d'amendes. Au total CHF 3 millions de moins sur le budget de la Ville sans que cela ne préoccupe qui que ce soit, c'est un petit peu curieux! Cet argent va dans la caisse générale, il sert à payer les crèches, les accueils extrascolaires, la culture et aussi la réfection et l'entretien des routes. Voilà une réflexion qui mériterait d'être dite.

Selon certains, il n'y aurait pas assez de places de parc, mais vous rigolez! Les chiffres officiels indiquent 34'000 places de parc pour 40'000 habitants. Est-ce que 34'000 places de parc pour 40'000 habitants, ce n'est pas assez? Expliquez-moi, j'ai un peu un souci là aussi. La Ville met à disposition 4'000 places sur le domaine public. Ceux qui ne payent pas la vignette payent un loyer. Ils vont louer leur place, donc ils vont payer un loyer. Ils seront peut-être propriétaire de leur place mais cela va aussi leur coûter quelque chose. Rien n'est donc gratuit et ce sont ces personnes-là, les habitants de la ville et les automobilistes de la ville, qui vont souffrir de ça. Quant aux bouchons, je n'en parle pas. J'en ai parlé tout à l'heure, je ne vais pas y revenir.

C'est donc assez clair. Il n'y a aucun moyen d'améliorer la situation de cette manière-là. Les bénéficiaires ne sont absolument pas les personnes de la ville, les bénéficiaires seront les personnes de l'extérieur encore une fois. Est-ce que vraiment nous voulons en ville qu'une personne de Ferpicloz vienne tous les matins se parquer devant le Domino pour acheter un café à CHF 4.-? Quelle est le bénéfice pour le commerçant? Soyons un petit peu sérieux. Il y a beaucoup d'autres choses à faire pour favoriser l'attractivité de la ville que cette mesure qui est non seulement stupide, mais qui n'est vraiment pas du tout bénéfique pour les habitants de la ville, et c'est ça qui compte au final. Nous représentons les habitants de la ville précisément et je ne suis pas tellement d'accord lorsque l'on prétend que nous ne les représentons pas. On a quand même été élus par la population de la ville jusqu'à nouvel avis, donc je crois quand même que l'on représente assez bien les habitants. Moi, je ne peux absolument pas tolérer une telle mesure qui serait vraiment complètement aberrante à tous points de vue.

Aebischer David (PLR). Dans le discours du Conseil communal, le fait de considérer les villes d'Estavayer, de Guin et de Payerne comme des bourgades m'a un peu choqué. J'ai un petit peu peur pour les relations diplomatiques de la Ville de Fribourg avec ces communes. De plus, j'aimerais bien savoir pourquoi M. M. Page revient toujours avec Ferpicloz? Je précise que je n'ai jamais habité à Ferpicloz!

Allenspach Christoph (PS). Cher·ère·s collègues du Centre, du PLR et de l'UDC, vous voulez soutenir les commerces en ville. C'est aussi l'objectif du PS, car les magasins et les restaurants sont une partie importante et incontournable des activités urbaines. Seulement, nous avons visiblement des stratégies différentes. Depuis de nombreuses années, vous prêchez que les commerces doivent être encouragés par la libre circulation en voiture et par des places de stationnement à tous les coins de rue. Il n'y a aucune preuve tangible de cela. Bien au contraire, dans de nombreuses villes, les

commerces prospèrent désormais dans les zones sans voitures. Votre stratégie de résistance contre la politique de mobilité plus durable est de moins en moins compréhensible. Les jérémiades que vous menez depuis des années contre tous les faits concernant le manque de places de stationnement et maintenant aussi les places de stationnement trop chères ont tout au plus l'effet qu'une partie de la clientèle du commerce croit à ces arguments aberrants. Maintenant, vous suivez même les tambours de notre électron libre politique. Amusez-vous bien!

L'objectif de cette initiative, la première heure de parking gratuite, n'apporte pourtant pas de clientèle supplémentaire. Vous perdez votre temps et vous fâchez la majorité des habitant·e·s de notre ville qui ne possèdent pas de voiture ou qui ne l'utilisent que très modérément. Ceux-ci souhaitent moins de véhicules, moins de dangers et de bruit de la circulation, des transports publics efficace et, enfin, plus de places disponibles dans l'espace public.

Cher·ère·s collègues, prêtez enfin main à réaliser ces souhaits et à rendre l'espace public plus agréable à vivre, pas seulement dans le quartier du Bourg, mais aussi sur le boulevard de Pérolles, à l'avenue de la Gare, à la rue Saint-Pierre, au Jura, à Beauregard, etc. Ceci aiderait également le commerce qui a besoin d'un environnement attractif pour sa clientèle.

Rugo Claudio (PA). Je n'aimerais point être votre chien, non pas le chien de garenne parlant portugais, ni le patou du Conseil général.

En effet, bien que "homo homini lupus est" l'homme soit un loup pour l'homme, ce soir 79 d'entre vous serez non pas des loups ou louves, ni des chien·ne·s, mais comme l'a naguère caricaturé l'UDC, les conseiller·ère·s généraux·ales ressembleront plus, lors de ce vote, à des moutons.

Quant à la couleur du troupeau, d'un côté, on aura séparé les moutons blancs avec un trait feutré rouge ou un coup de crayon vert. Tiens, cela pourrait ressembler à l'emblème de l'Italie. Le prix de revient au kilo est cher, voire très cher: car ce mouton-là est local et bio. De bonne guerre, c'est une race agraire, voir grégaire à Fribourg; animal qui se déplace à 35 km/heure non pas à quatre pattes, mais sur deux roues. Par principe, il ne se douche qu'une à deux fois tout au plus par semaine. Sa viande sent le rassis.

De l'autre côté, soit du côté du centre ou son inverse – Le Centre de côté qui serait en soi un oxymore – aux libéraux et aux membres de l'UDC pour le moins ceux et celles -l'unique- qui en restent, n'allez pas comprendre les restes de l'UDC fribourgeoise, dixit Giller's Family. Les couleurs de ces moutons-là pourraient s'apparenter au drapeau néo-zélandais: soit des moutons gris avec un œil oranger et l'autre bleu ayant encore un coup de spray violet sur le fessier, couleur artistique du mouton noir du Conseil général, le mouton blanc au chapeau noir du Conseil général, toujours renié par ses pairs comme l'écrivait si bien l'érudit de La Liberté. Le prix de revient au kilo a été bradé dans toutes les échoppes de la ville, il s'en est vendu des kilos et des kilos, plus précisément 2'827 dans tous les commerces et cafés du Bourg à Pérolles, des Hauts-de-Schiffenen jusqu'au quartier du Jura.

Concrètement, n'y aurait-il point un socialiste, par exemple un chauffeur de bus qui représenterait les siens excédés par tant d'âneries décrétées par le Conseil communal? Ni aurait-il point un représentant des artisans sur les sièges dits de gauche qui a envie de vomir suite à toutes ces mesures qui frisent l'indécence? Je rappelle que M. P.-O. Nobs, lors de son interview à la RTS -et je

ne parle pas de l'interview la semaine passée de M. le syndic-, faisait ce raccourci et baragonçait: pas de voiture est égal à davantage de pouvoir d'achat.

Et à droite, même notre vice-président, M. S. Murith, qui roule pour les bagnolards alors même qu'il ne possède aucune automobile, doit-il voter avec son esprit estampillé libéral comme sa profession ou suivre les pulsions dictées par son cœur? Et en conséquence, voter non à cette initiative?

Le Parti des Artistes remercie les signataires de cette initiative, il s'en remet à la sagesse de la population fribourgeoise. Il émet cependant un vœu pieux que, cette fois-ci, les dés ne soient pas pipés. Il en appelle à la Préfecture, secondée par les universitaires de Sciences Po, pour superviser la prochaine votation populaire, car, dans le passé, le Conseil communal n'a pas lésiné sur les moyens frauduleux pour avoir raison, comme dans le cas du vote sur le nouveau théâtre.

En conclusion, alors bien que "homo homini lupus est", 79 d'entre vous si bien caricaturé·e·s, portez, ce soir en particulier, deux titres: le titre de notable soit conseiller·ère général·e et celui de membre honorifique de la Confrérie des moutons. Voterez-vous en tant que tel? Le vote est ouvert.

Je vous dis quand même quelques annexes, je garde la dernière. Je n'engagerai jamais un comptable au PCS parce que M. M. Page, lors de son intervention sur les pigeons, avait dit que cela serait CHF 2 millions de pertes, et là on est déjà à CHF 1 million de pertes. Si on fait dix ans, cela fait CHF 10 millions. Ces CHF 10 millions, si on multiplie par CHF 10.-, chaque automobiliste qui vient à Fribourg, cela fait CHF 100 millions. CHF 100 millions cela fait beaucoup de choses à Fribourg. Voilà pour le chiffre d'affaires. Par contre, le café coûte CHF 4.20 au Domino à titre d'information.

Swiss Preis stimmt nicht mit ihnen überein, Herr Thierry Steiert.

Wicht Pascal (UDC). Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce soir, mais à entendre les propos de M. H. Bourrier tout à l'heure, je me vois quand même obligé de réagir.

Je suis en effet choqué que l'on puisse reprocher aux initiant·e·s de "faire perdre son temps au Conseil communal". C'est faire bien peu cas de la démocratie et des droits des citoyen·ne·s de cette ville, en particulier les 3'300 citoyen·ne·s qui ont signé cette initiative, que de considérer qu'avoir l'outrecuidance d'utiliser un droit garanti par la Constitution cantonale serait inacceptable car cela fait perdre du temps à l'Exécutif.

Je profite de l'occasion pour répondre aux personnes qui accusent cette initiative d'aller à l'encontre des intérêts des commerçant·e·s de la ville, en leur rappelant que les commerçant·e·s soutiennent cette initiative, notamment à travers l'AFCAS, ainsi que Gastro Fribourg. Permettez-moi de croire que les commerçant·e·s, les premier·ère·s intéressé·e·s, sont plus au fait que vous et moi des problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Quant au reproche qui nous a été fait de soutenir une initiative lancée par un de nos collègues, je relèverai simplement qu'au contraire de certains partis, nous soutenons les bonnes idées, sans nous arrêter à leur auteur.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). La semaine prochaine paraît le nouveau roman de M. Joël Dicker, une des plus grosses sorties de l'année. Pour l'entreprise que je dirige, il faudra faire livrer près de 40'000

livres dans tous les points de vente du pays, dont plusieurs centaines d'exemplaires dans les différentes librairies de notre ville. Le défi n'est pas le prix de la première heure de parking, mais l'accès aux commerces pour de telles livraisons.

Pour les libraires, il s'agira de faire savoir que le livre est paru, qu'il est disponible chez eux, et d'accueillir ou livrer les lecteurs impatients. Alors que tout peut s'acheter, rapidement, facilement, et souvent moins cher sur internet, attirer et fidéliser une clientèle dans un point de vente nécessite beaucoup de créativité, d'expertise et d'engagement. La difficulté ce n'est pas la première heure de parking gratuite ou non, mais les nouvelles habitudes de consommation.

Je vis dans un quartier qui compte davantage de vignettes de parcage que de places de parc, alors que de nombreux enfants, ados et jeunes adultes sont présents dans tout le quartier et sur le chemin de l'école notamment. Inciter les voitures à venir en encore plus grand nombre est un non-sens: cela signifierait encore davantage de difficultés à se garer dans leur quartier pour les habitants qui possèdent une vignette, et encore plus de risques pour les piétons. L'enjeu n'est toujours pas le prix du stationnement, mais la pression exercée sur notre domaine public.

Le grand défi de ce monde en transition, de cette ville en transition, c'est de changer les habitudes et les pratiques du siècle passé qui a déroulé un tapis rouge au transport individuel motorisé. Oui, les personnes qui ont besoin de stationner à l'entrée du cabinet de leur médecin doivent pouvoir le faire. Oui, les commerces et restaurants qui doivent livrer et se faire livrer doivent en avoir la possibilité. Et oui, les visiteurs et consommateurs qui viennent en ville en voiture doivent pouvoir la garer là où c'est adéquat. L'objectif d'une politique de mobilité, ce ne sont pas les recettes des parcomètres ou des amendes, c'est de trouver les meilleures solutions pour que ce qui doit être accessible en priorité le soit. Un autre objectif est de faire bon usage du territoire de la commune, aujourd'hui et surtout pour demain.

Cette initiative, c'est un emplâtre sur une jambe de bois, qui regarde vers le passé. Nous avons d'importants défis à relever pour une meilleure mobilité en ville, mais je nous espère plus ambitieux, plus inspirés, plus innovants que les initiant·e·s.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. On a entendu plusieurs chiffres, notamment en lien avec les pertes de recettes. On a entendu CHF 2 millions, on a entendu CHF 1 million. Le Conseil communal a fait faire une estimation, cela reste une estimation bien sûr, des potentielles pertes de recettes, en faisant simplement une règle de trois et en soustrayant la première heure des revenus des zones de stationnement 1, 3, 4, 6 et 10. Pour des recettes cumulées annuelles de CHF 4.1 millions, si on soustrait cette première heure, je le répète avec une règle de trois, c'est donc une estimation, la perte de recettes que la règle de trois nous donne se monte à CHF 3.6 millions et non pas à CHF 1 ou 2 millions. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une estimation, afin que l'on ne déforme pas mes propos plus tard.

M. le conseiller général D. Krienbühl, pour ce qui est du téléjalonnement des parkings, M. le vice-syndic travaille sur cet élément. Néanmoins, je me permets de rappeler au nom du Conseil communal que depuis la loi sur la mobilité, version en vigueur au 1^{er} mars 2024, article 120 alinéa 2, donne cette tâche aux propriétaires des parkings tout simplement. Je pense donc qu'en tant que représentant de l'AFCAS notamment, puisqu'il a mentionné ses liens d'intérêt, il est aussi assez bien placé pour informer des nouvelles dispositions légales en la matière.

J'aurais encore beaucoup d'autres choses à dire mais je pense que le débat a été assez nourri et je m'en abstiendrai.

Vote

C'est par 44 voix contre 21 et 4 abstentions que le Conseil général refuse de se rallier à l'initiative "La première heure de parking gratuite à Fribourg". Celle-ci passera donc en votation populaire.

Ont voté Oui: 21 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 44 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert·e·s), Bourgarel Gilles (Vert·e·s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert·e·s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Menétrey Fabienne (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert·e·s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert·e·s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert·e·s), Schaller Alicia (Vert·e·s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert·e·s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert·e·s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 4 Casazza Raphaël (PLR), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Revaz Caroline (Le Centre/PVL)

4. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 177 (2016-2021) de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Avec ce postulat, le Conseil général a chargé le Conseil communal d'étudier la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal.

Ich fasse die Antwort des Gemeinderates wie folgt zusammen:

Im Jahr 2023 hat die Stadt 18 soziale Institutionen mit CHF 2.543 Mio. finanziell unterstützt, aufgeteilt auf das Sozialamt und das Amt für Schulen, Kinder und sozialen Zusammenhalt. Die meisten dieser Subventionen bestehen seit vielen Jahren. Für größere Beträge werden Vereinbarungen mit den Einrichtungen geschlossen, was den Einrichtungen eine langfristige Finanzierungsgarantie sichert. Dies erleichtert ihre finanzielle Planung und ihre Organisation,

insbesondere bei der Einstellung von festem Personal. Dies gilt natürlich immer vorbehaltlich des Budgets und der Finanzlage der Stadt.

Bei den anderen Einrichtungen behandelt die Stadt die Subventionen im Rahmen der Erstellung des jährlichen Budgets. Die städtischen Dienststellen nehmen mit den Einrichtungen Kontakt auf, um eine Einschätzung ihrer Situation vorzunehmen, die daraufhin einen Antrag auf Verlängerung der Subvention stellen kann.

Les institutions dépendent quasiment toutes d'autres contributeurs (Etat, communes, œuvres, dons de privés) pour assurer leur fonctionnement, et parfois de contributeurs fournissant des aides conséquentes dans le cadre d'une convention ou de la loi. Il faut également relever que certaines institutions (par exemple espacefemmes, le Tremplin ou Banc public) bénéficient du statut de service social spécialisé au sens de l'article 14 de la loi cantonale sur l'aide sociale. Ainsi, l'Etat a conclu une convention de prestations avec ces institutions, dans laquelle il s'engage à couvrir les frais des prestations reconnues. Le financement est ensuite assuré paritairement entre l'Etat et les communes (article 32a LASoc). Il appartient donc en premier lieu à l'Etat de veiller à ce que les charges de l'association soient couvertes en lien avec leur mission de service spécialisé afin de leur permettre de réaliser le mandat, étant entendu que les communes, et évidemment la Ville, vont assumer leur part légale de financement. La Ville ne saurait se substituer aux obligations de l'Etat et des autres collectivités publiques, notamment les communes.

Le Conseil communal est conscient que même si le soutien de la Ville n'est pas, à lui seul, existentiel pour une institution, une diminution de ces divers revenus pourrait mettre en péril certaines prestations, voire la survie d'une institution. Même si ce fonctionnement n'apporte pas une sécurité juridique à long terme pour les institutions, celles-ci bénéficient du soutien durable de la Ville aussi sous ce régime, parfois depuis plus de 20 ans. Ce système présente l'avantage d'une certaine flexibilité, par exemple pour des augmentations ponctuelles ou durables d'une subvention annuelle selon les circonstances. Ceci montre la volonté du Conseil communal de valoriser le travail des institutions et de poursuivre le soutien.

La Ville ne dispose aujourd'hui pas de règlementation pour le subventionnement. Toutefois, un projet est en préparation, projet qui prévoit de fixer un cadre général applicable à tous les domaines.

En plus, le Conseil communal a décidé de mener une réflexion globale sur ces subventions sociales et a mandaté la Haute école fribourgeoise de travail social (HETS-FR) afin de réaliser une étude sur les prestations sociales hors LASoc (loi cantonale sur l'aide sociale). Le but de l'étude est de disposer d'une vue globale des prestations sociales communales disponibles dans les différents services de la Ville ainsi que celles fournies par les institutions privées subventionnées par la Ville, de faire l'analyse de ces prestations, d'identifier d'éventuelles lacunes et de proposer des améliorations. Le but final est d'établir des recommandations sur l'offre des institutions privées et des prestations sociales communales en complément de l'aide sociale publique, notamment afin de réduire les effets négatifs du non-recours à l'aide sociale. Les résultats de l'étude sont attendus pour le printemps 2024.

Jordan Marine (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Nous relevons l'intérêt de l'étude mandatée auprès de la HETS-FR, et nous sommes particulièrement intéressés par les résultats concernant les effets négatifs du non-recours à l'aide sociale et par là même surtout la réflexion qui s'ensuivra sur les mesures à mettre en place.

Nous nous réjouissons également de savoir que la Ville va se doter d'un outil permettant de régler sa collaboration avec les institutions sociales subventionnées, facilitant ainsi la cohérence de l'action de la Ville dans le domaine de l'action sociale.

On aurait encore un souhait ou une question: est-ce que les membres du Conseil général pourront avoir un aperçu des résultats de l'étude de la HETS-FR ou ces résultats de manière générale seront-ils publics?

publics?	
Le postulat n° 177 est ainsi liquidé.	

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 (2021-2026) de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Le Conseil général a chargé le Conseil communal d'étudier des pistes concrètes de lutte contre la précarité touchant une partie de la population qui n'ose pas s'adresser au réseau institutionnel existant et visant des catégories définies de population. Les postulants estiment important d'étudier le développement de prestations bas-seuil dans différents domaines.

Le Conseil communal est conscient de la problématique du non-recours est a ainsi entrepris plusieurs démarches pour lutter contre ce phénomène que je résume volontiers.

Pour les mesures de première nécessité, des mesures sociales sont prévues dans le cadre de la révision du règlement communal sur les déchets. Une palette de mesures a été décidée par le Conseil communal, entre autres la mise à disposition de sacs-poubelle gratuits pour les familles avec des enfants en bas âge et les personnes en situation d'incontinence. Plus généralement, il est prévu de réduire de moitié la taxe sur les déchets pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS, AI et famille, les bénéficiaires d'aide sociale et les jeunes adultes entre 18 et 25 ans.

Depuis l'été 2023, la Ville met à disposition de la population des protections hygiéniques dans une cinquantaine de bâtiments administratifs. Cette prestation est en libre accès pour répondre à des situations ponctuelles ou de précarité.

Dans le domaine de l'alimentation, la Ville soutient la banque alimentaire, l'épicerie de Caritas ainsi que "l'automate solidaire". Vous trouvez les détails dans la réponse écrite.

L'aide pour le désendettement est un mandat cantonal que l'Etat a confié à Caritas. Dans le cadre de l'aide personnelle, le Service de l'aide sociale de la Ville (SASV) fournit également des conseils en matière de gestion de budget afin de prévenir l'endettement ou encore dans le but d'assainir certaines dettes qui pourraient mettre en péril la situation de la personne.

Des mesures dans le domaine du logement et de la petite enfance dépendent des stratégies du Conseil communal respectives qui sont en cours d'évolution.

Der Nichtbezug von Sozialleistungen ist ein viel diskutiertes Thema in den Gremien der kantonalen und städtischen Sozialbehörden und verschiedene Massnahmen werden getestet. Die Stadt Bern hat beispielsweise ein Pilotprojekt für Überbrückungshilfen gestartet. Auch andere Städte und Kantone suchen Lösungen, um der präkarisierten Bevölkerung den Zugang zu den bestehenden Leistungen zu erleichtern. Um koordiniert und übergreifend vorzugehen hat die Stadt zu diesem Thema den Kanton kontaktiert, der das Thema aufgenommen und ein Projekt entwickelt hat. Le Service de l'aide sociale (SASoc) ensemble avec la Ville et les autres chefs-lieux des districts du canton mettent en place une prestation d'accompagnement des personnes vers les services sociaux et autres organes publics. Ce projet de "permanence sociale de liaison" a récemment été présenté au public lors d'une conférence de presse, la Ville étant aussi présente. Il est mené par Caritas Fribourg et vise à créer du lien en mettant en relation les personnes précarisées avec les prestations dont elles ont besoin et auxquelles elles ont droit. Ziel dieser Maßnahme ist es, die Personen so früh wie möglich zu erreichen und sie zu unterstützen mit dem Ziel Sozialhilfe zu vermeiden oder falls dies nicht möglich ist, die Menschen bei der Vorbereitung der Anträge zu unterstützen, um so den Nichtbezug, der oft zu einem Teufelskreis führt, zu bekämpfen. Les prestations concernent avant tout l'aide personnelle, à savoir l'accueil, l'écoute, l'évaluation, l'accompagnement adapté jusqu'aux prestations auprès des services publics; un volet d'aide financière directe et ponctuelle est également possible pour lequel la Ville met à disposition CHF 30'000. - afin de compléter le financement du Canton. Le projet est assuré pour une année, sur la base d'une évaluation. Le SASoc déterminera les étapes suivantes. En fonction des résultats du projet et des décisions de l'Etat sur la suite, la Ville réévaluera également son engagement.

Le Conseil communal est d'avis que ce catalogue de mesures répond à la demande du postulat et met en place des prestations bas-seuil pour lutter contre le non-recours.

Mosoba Immaculée (PS). Nous avons bien pris connaissance de la réponse du Conseil communal et le remercions pour le travail effectué ainsi que pour les renseignements apportés. Il n'empêche que la réponse soumise ne répond que partiellement à notre postulat. En effet, des questions subsistent, par exemple s'agissant du soutien financier de la Ville à hauteur de CHF 10'000.- à l'association "automate solidaire" qui, à notre sens, ne donne pas de réponse réelle aux problématiques alimentaires. J'entends par là le fait que ce projet complexe ne répond pas aux situations de nécessité, soit les personnes se trouvant dans la zone grise. De même, nous constatons à regret que la réponse ne prévoit aucune solution et ne donne pas suite aux situations de précarité des personnes sans profil défini, les obligeant ainsi toujours à entreprendre par eux-mêmes les efforts visant à l'obtention d'un statut, soit d'une catégorisation, en s'adressant seules auprès des

institutions compétentes si tant est qu'elles puissent les connaître. On regrette donc le manque d'accessibilité de type bas-seuil qui permettrait d'offrir des prestations basiques à ces personnes.

En outre, concernant l'accès des personnes précarisées aux structures existantes (l'épicerie Caritas, les Cartons du Cœur, etc.), elles offrent une réponse limitée à une problématique multifactorielle puisque leur mission est de lutter contre la précarité alimentaire uniquement et n'inclut donc pas la précarité sociale ou sanitaire.

Enfin, nous nous permettons d'émettre des doutes quant au mandat remis à Caritas Fribourg qui tourne avec un budget limité et qui, à notre sens, risquerait d'agir comme une seconde institution

étatique.		_		

En résumé, c'est sur la bonne voie, mais on peut mieux faire	e.			
Le nostulat n° 57 est ainsi liquidé				

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 (2021-2026) de Mme Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre des locaux et des ateliers à la disposition des artistes

Dietrich Laurent, directeur de la Culture.

cf. annexe.

Le Conseil communal répond de la manière suivante en résumé. Cette demande fait écho à la proposition n° 3 de CULTURE/KULTUR2030. Elle a été réalisée en grande partie par la création de la Maison des artistes à Givisiez à laquelle la Ville a contribué de manière conséquente en direct et via Coriolis Infrastructures. Toutefois, cette offre ne répond de loin pas à la demande.

Ainsi, la Régie culturelle a offert entre 2021 et 2022 des espaces de recherche et développement. 118 artistes ont pu en profiter pour 56 projets et 859 jours de résidence. Le Labo urbain a repris ce flambeau dès 2023 à L'Atelier. Cela ne suffisant pas encore, elle a démarré deux dispositifs: les résidences de recherche qui, entre 2023 et 2024, bénéficieront à 81 artistes confirmés et émergents.

Enfin, pour les amateurs, plusieurs locaux de la Ville sont mis gratuitement à disposition dans le but d'offrir un espace régulier de répétition ou d'expression tant dans le domaine de la musique que des arts visuels. La demande étant croissante, la Ville travaille actuellement sur l'affectation de bâtiments supplémentaires dans ce but. Le Conseil communal en prendra connaissance encore au premier semestre 2024.

Delarze Fanny (PS). Merci pour votre réponse, M. le conseiller communal. J'attendais patiemment une piste de réflexion ou une ouverture pour que les artistes puissent obtenir des lieux pérennes

pour réaliser leurs travaux. Je me réjouis d'en savoir plus sur les réaffectations des bâtiments de la Ville que vous mentionnez. Je serai pleinement satisfaite lorsque les réflexions que vous mentionnez seront mises en place.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 82 (2021-2026) de Mmes et M. Véronique Grady (PLR), Rana Bassil (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir des surfaces d'expression et d'exposition favorisant la visibilité de l'art urbain

Dietrich Laurent, directeur de la Culture.

Le postulat n° 80 est ainsi liquidé.

cf. annexe.

Une nouvel fois, le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante. L'art dans l'espace public est un des éléments phares de la politique culturelle CULTURE/KULTUR2030. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont déjà été lancées depuis 2015: les concours des tables artistiques, la fresque éphémère dans la galerie Nordmann, le projet de création dans le passage sous-voie de Saint-Barthélemy, le projet "Coronarte" avec la mise en valeur de 60 artistes sur les panneaux d'affichage de la Ville de Fribourg reconduit ensuite sous le nom de "Format Mondial", ou encore la fresque murale dans la cour de l'école de la Heitera.

En outre, plusieurs endroits appartenant à la Ville font l'objet d'expression d'art urbain dans les quartiers des Places, du Schoenberg, de Beaumont-Vignettaz, de Monséjour, de Pérolles et du Palatinat. Le quartier du Jura rejoindra cette liste prochainement. En effet, l'entretien, la planification et la réalisation de ces œuvres est en cours. De plus, la Ville se dotera d'une stratégie interservices comprenant non seulement l'art urbain mais aussi toute expression artistique dans l'espace public, volet éminemment important de la politique publique en matière culturelle.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier M. le conseiller communal et le Service concerné pour cette réponse étayée. Nous avons appris avec satisfaction l'annonce d'un plan directeur consacré à l'art dans l'espace public ainsi que d'une vraie politique en la matière. Jusqu'ici, les actions découlant principalement d'initiatives associatives ou privées se voulaient ponctuelles et décousues de toute stratégie communale. Ce nouvel outil permettra une vision globale et coordonnée, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Quant aux espaces couverts cités dans notre postulat, ils nécessitent, comme nous l'avions relevé, un accord de principe avec le propriétaire en question. Quelles que soient les démarches administratives, ces passages mériteraient qu'on s'y attarde pour ne pas laisser place à des tags souvent injurieux ou d'une créativité toute relative.

Le	postulat n	° 82	est	ainsi	liquidé.
----	------------	------	-----	-------	----------

<u>Pause</u>

La séance est interrompue par une pause de 21.01 à 21.21 heures.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 84 (2021-2026) de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Comme vous le savez, dans le cadre de la stratégie de transition énergétique, la Ville de Fribourg a lancé un programme pilote de subventions énergétiques en 2020. De nombreux projets privés en lien avec l'efficacité énergétique et/ou la production d'énergie renouvelable ont ainsi pu être soutenus.

Suite à l'expérience positive de cette première étape, le Conseil général a accepté le 13 septembre 2022 la proposition du Conseil communal de créer un fonds en faveur de la transition énergétique afin de pérenniser la démarche sur le long terme.

Le nouveau programme de subventions a été lancé en automne 2023. Ce nouveau programme se décline en neuf mesures:

- conseil en rénovation énergétique;
- conseil en énergie solaire;
- installations solaires photovoltaïques;
- mesures transitoires de chauffage à distance;
- désinvestissement des énergies fossiles;
- optimisation des systèmes de chauffage;
- vélo électrique mesure à laquelle s'ajoute le complément de subvention pour les vélos cargo;
- compost;
- compléments à certaines subventions cantonales.

Le fonds en faveur de la transition énergétique permet une grande flexibilité du programme de subventions. Ainsi, le Conseil communal ambitionne de renouveler régulièrement ce programme afin de l'adapter au mieux aux besoins de la population et des propriétaires fonciers.

Concernant les six mesures proposées par le postulat n° 84, le Conseil communal prévoit:

- d'approfondir l'évaluation de l'aide financière qui pourrait être mise en place en faveur de l'installation de systèmes de décomptes individuels de chauffage et, le cas échéant, de l'intégrer au programme de subventions;
- 2) d'approfondir les réflexions autour des audits énergétiques des ménages et, le cas échéant, de les intégrer au programme de soutien;
- de ne pas poursuivre, en l'état, l'approfondissement des autres mesures proposées par le présent postulat.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Nous remercions le Conseil Communal pour sa réponse très détaillée. Les postulants sont satisfaits d'apprendre que le Conseil communal partage notre préoccupation concernant le soutien à la population afin de faire avancer ensemble la transition énergétique et s'engage par les diverses mesures présentées dans sa réponse, même si finalement aucune d'elle n'est reprise directement du postulat.

Beaucoup de pistes que nous avions mentionnées existent déjà partiellement, d'autres seront étudiées sérieusement (la question des compteurs, conseil énergétique, etc.). Nous comprenons que le Conseil communal ambitionne de renouveler régulièrement le programme du fonds en faveur de la transition énergétique afin de l'adapter au mieux aux besoins de la population et des propriétaires fonciers. Nous regrettons cependant qu'il ne souhaite pas pour l'instant, au moins, entrer en matière par rapport à d'autres subventions.

Le postulat n° 84 est ainsi lic	quidé.		

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 87 (2021-2026) de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles incitations et de nouveaux soutiens accélérant la transition énergétique

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Comme pour le postulat précédent, ce postulat s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique de la Ville, la création du fonds en faveur de la transition énergétique ainsi que le programme de subventions.

Concernant les mesures proposées par le postulat n° 87, le Conseil communal prévoit:

 de poursuivre les réflexions et études nécessaires au renouvellement régulier du programme de subventions énergétiques afin de l'adapter au mieux aux besoins de la population et des propriétaires fonciers, nous l'avons déjà entendu;

- 2) de poursuivre les prestions de conseil actuellement proposées dans le cadre du programme de subventions énergétiques et d'approfondir les réflexions autour des audits énergétiques des ménages et, le cas échéant, de les intégrer au programme de soutien;
- 3) de ne pas poursuivre les réflexions sur la constitution d'un fonds de garantie ou de caution;
- 4) de ne pas poursuivre les réflexions sur les soutiens aux solutions collectives.

La motivation en détail des raisons pour lesquelles le Conseil communal propose de ne pas les poursuivre, se trouve dans la réponse écrite. Je vous fais grâce de vous la lire, ici, in extenso.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Nous remercions le Conseil communal et les Services administratifs du rapport établi. Nous saluons les efforts de la Ville d'enrichir les incitations à la transition, par exemple, en intégrant de nouvelles prestations de conseil ou prochainement un audit énergétique gratuit des ménages réalisé in situ par des expert·e·s lors de la prochaine mise à jour du programme. Nous espérons que la Ville y développe des soutiens aux locataires, c'était le sens de notre postulat, notamment les subventions pour l'installation de systèmes de décompte individuel de chauffage, comme elle s'y engage dans sa réponse au postulat n° 84 car ces bâtiments ont un fort potentiel d'économie.

Nous regrettons toutefois qu'aucune identification des situations de blocage ou d'impasse pour faciliter la transition énergétique ne soit diagnostiquée, ce que demandait le postulat, qu'aucune solution collective peut-être trop innovante pour les quartiers qui n'ont pas de possibilité de se relier au CAD par exemple ne soit conçue ni promue. Nous encourageons la Commune à concevoir en continu de nouvelles mesures d'encouragement dans le programme de subventions et de soutien sur la base d'une réflexion analytique basée sur le choix d'actions les plus importantes et à développer des formes originales de communication afin d'informer un maximum d'habitant·e·s sur les soutiens déjà existants. Nous attendons que la Commune continue de favoriser de manière continue et efficace l'accélération de la transition énergétique des bâtiments de notre ville, l'augmentation du taux de rénovation, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 96 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre plus transparente la politique d'emprunt de la Ville de Fribourg

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

Le postulat n° 87 est ainsi liquidé.

cf. annexe.

Le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante. Le besoin en liquidités de la Ville varie fortement au fil des mois suivant les entrées financières (recettes fiscales, taxes, subventions perçues, loyers, prestations facturées) et les sorties financières (salaires, factures courantes, dépenses d'investissement, dépenses liées). Le facteur le plus important de la politique d'emprunt est donc de pouvoir réagir vite, souvent dans les 48 heures, en fonction de ces flux. Le taux d'emprunts et la durée sont les leviers les plus importants afin d'obtenir les meilleures conditions du marché.

Pour ce faire, la Commune utilise deux outils, Loanbox et Finarbit, qui fournissent les prestations nécessaires de très bonnes qualité aux besoins de la Commune. Le choix du prêteur s'effectue sur des bases factuelles dans le meilleur intérêt de la Commune qui choisit systématiquement la meilleure offre, l'aspect financier étant le principal levier de décision. Ainsi les critères de choix sont les suivants:

- meilleur taux aux conditions demandées;
- prêteurs suisses;
- prêts en CHF pour éviter les risques de taux de change;
- domaine d'activité licite.

Le postulat n° 96 est ainsi liquidé.

Enfin, la transparence est assurée puisque tous les emprunts à court et long terme sont publiés dans les rubriques 2019 et 2063 des comptes. Le Conseil général et la Commission financière ont donc accès à ces informations chaque année.

Fort de ce constat, le Conseil communal maintient cette approche pragmatique et transparente qui répond à une gestion financière professionnelle.

Jordan Marine (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse détaillée. En ce qui concerne notre souhait de voir établir une politique d'emprunt de la Ville répondant à des standards clairs de durabilité, éthiques, nous sommes quelque peu déçus de lire que le Conseil communal se contente d'une approche pragmatique et privilégie donc le statut quo. Nous aurions souhaité un engagement plus clair et plus ferme en direction de la finance durable, ceci d'autant plus que l'on peut lire dans la réponse que l'un des prêteurs, Finarbit SA, applique justement des critères éthiques et environnementaux stricts, démontrant que cela, dans une certaine mesure du moins, est possible.

Concernant la question de la transparence, la publication des emprunts à court terme avec les comptes répond à nos préoccupations, et nous prenons bonne note de la possibilité offerte à la

P
Commission financière de demander en tout temps des informations complémentaires sur les
emprunts de manière annuelle au message des comptes et au bilan.

Pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du Secrétariat du Conseil général, il n'a pas été possible dans ce qui suit d'obtenir le résultat nominatif de chaque vote électronique. A partir de la transmission du postulat n° 123, les membres du Conseil général n'ont pas eu la possibilité de voter électroniquement, au moyen de l'installation en place. Il a fallu procéder au vote à main levée.

11. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. Lors de ses séances du mercredi 8 novembre 2023 et du mercredi 10 janvier 2024, le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

- n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David
Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl
(PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un
numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). 19% des élèves de 15 ans se disent victimes de harcèlement. C'est le résultat d'une étude PISA, publiée en décembre dernier et qui se base sur les témoignages de 7'000 élèves issus de 260 écoles du pays. La RTS s'en est faite écho au début de l'année dans le cadre de l'émission Mise Au Point. Elle y relève le fait qu'il faudrait libérer la parole pour empêcher de nouveaux drames. On y apprend que les professeurs et les parents non seulement peinent à détecter les cas, mais aussi qu'ils se trouvent souvent impuissants face aux témoignages des enfants harcelés. Aujourd'hui, le harcèlement ne s'arrête plus à la cour de l'école ou au chemin qui mène à son domicile. En fait, il ne s'arrête pas et se multiplie via les réseaux. Au moins une agression en ligne a été vécue par 40% des élèves.

A l'échelon du canton de Fribourg, des soutiens existent auprès des parents, du corps enseignant, de la direction d'établissement, de la médiation ou du travail social en milieu scolaire. La méthode "Pikas", dite aussi de la préoccupation partagée, a intégré un nombre croissant d'établissements. Les centres de consultation LAVI à Fribourg assurent même une aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique.

Mais à quand un numéro ou un chat gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7? Initié en 2021 en France, le programme "pHARe" de prévention et de traitement des situations de harcèlement a fait ses preuves puisque, depuis cette rentrée scolaire, 100% des écoles et établissements de notre pays voisin l'ont mis en œuvre. Ce plan gouvernemental présenté à la fin septembre dernier prévoit des cours d'empathie généralisés et, selon les cas, la confiscation du téléphone portable, voire l'exclusion des élèves qui harcèlent sur les médias sociaux. Outre ces mesures, ce programme met surtout à disposition, 7j/7 de 09.00 à 23.00 heures, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement.

Par ce postulat, le groupe libéral-radical, dont je me fais la porte-parole, invite la Ville de Fribourg à mobiliser et soutenir les acteur-rice-s de la formation et les centres spécialisés afin de mettre sur pied, sous la forme d'un projet pilote, un numéro d'urgence et/ou un chat qui, en tout temps, permettra de prendre en charge les victimes, ainsi que leurs familles et de dénoncer les cas de harcèlement. Si cette action s'avère efficace, elle permettrait à la Ville de Fribourg d'encourager l'Etat de Fribourg à l'appliquer à l'ensemble du canton.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre soutien dans la transmission de ce postulat.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Die Fraktion der Grünen hat den Inhalt dieses Postulats ausgiebig diskutiert und ist bezüglich seiner Überweisung gespalten. Das Thema ist in der Tat wichtig und erfordert Überlegungen und Massnahmen. Allerdings scheint uns die Idee, eine Notrufnummer einzurichten über den Rahmen unserer Stadt hinauszugehen. Die Kompetenzen und Hebel sind unserer Ansicht nach auf kantonaler Ebene effektiver und relevanter.

Il existe déjà un numéro et un chat d'urgence: le 147 est disponible gratuitement 7j/7 et 24h/24. On pourrait penser que plus il y a de possibilités, d'alternatives et de numéros pour obtenir de l'aide mieux c'est, mais derrière chaque ligne il y a du personnel formé et des heures de disponibilité à assurer. Par ailleurs, il nous semble délicat de mettre en place un numéro pour les habitant·e·s de la ville uniquement, dans cette situation que répondre à un parent, à un ou une élève scolarisé·e à Fribourg mais vivant dans une autre commune?

Comme maman de trois enfants qui fréquentent le CO du Belluard, l'école du Bourg et celle de la Neuveville, je peux témoigner que les écoles donnent aux élèves et aux parents au fil des années de scolarité quantité d'informations et de ressources pour savoir où chercher de l'aide. Cependant, je dois dire qu'un accès plus direct et cohérent à ces informations serait appréciable. La Ville pourrait agir en encourageant les établissements à mettre un lien spécifique et explicite sur le problème du harcèlement scolaire sur les sites internet de toutes les écoles et dans les brochures d'information distribuées en début d'année.

Gegen Mobbing in der Schule vorzugehen ist eine absolute Notwendigkeit, das ist für unsere Fraktion klar. Die Sensibilisierung und Ausbildung der Lehrer-innen gehört zu den Instrumenten, die es zu entwickeln gilt, ebenso wie die Anwendung von Methoden wie die im Postulat erwähnte PIKAS. Der Verein REPER ist Partner der Fachstelle "Gesundheit in der Schule" des Kantons Freiburg und bildet Lehrpersonen in dieser Methode der "geteilten Sorge" aus.

On le voit, cette question importante aurait avantage à être débattue par nos députés cantonaux, et la Ville a quant à elle tout intérêt à faire part de ses besoins à la DFAC et être à l'écoute de ceux des associations et partenaires sur le terrain.

<u>Vote</u>

Le Conseil général décide, par 47 voix contre 6 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl.

- n° 121 de Mme et MM. Véronique Grady, Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Grady Véronique (PLR). La Ville de Fribourg se transforme. Les grands chantiers qui la façonneront sont lancés avec notamment la requalification du Bourg et de l'interface Richemond. D'autres suivront avec la Voie Verte, la revitalisation de la Sarine, ainsi que les requalifications de la place de la Gare et des Grand-Places. Des projets qui, je tiens à le souligner ici, sont très attendus.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde toujours plus numérisé. L'accroissement des projets architecturaux et d'infrastructures poussent les villes à devenir plus intelligentes, pour mieux prendre en considération la gestion de l'espace aérien et souterrain, les contraintes paysagères et la politique foncière, tout en gardant en ligne de mire le bien-être de la population.

Face à la multiplication des développements urbains, il convient de penser l'aménagement en trois dimensions en s'appuyant non plus sur des données en plan figées, mais sur une cartographie 3D qui évolue dans le temps. Il s'agit d'une démarche CIM, autrement dit "City Information Modeling", que des villes comme Zurich ou Genève ont déjà mis sur pied. Cette numérisation de l'aménagement urbain contient des projets BIM (Building Information Modeling) liés aux bâtiments, aux routes ou encore aux réseaux enterrés, notamment électriques. La démarche CIM est complémentaire aux plateformes existantes que sont, par exemple, le portail cartographique Sitecof et la maquette 3D interactive qui ne documente que des éléments en surface. Contrairement à ces deux plateformes, la démarche CIM permet aux différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans un projet de travailler sur les mêmes bases, de modéliser les projets de manière virtuelle et d'unifier leur compréhension. Elle facilite la planification, la prise de décision et la coordination, tout en optimisant le temps de travail et les coûts. Cela permet notamment de détecter automatiquement les problèmes de conception par des règles de contrôle et de délivrer instantanément un rapport d'erreurs. Elle simplifie également le processus fastidieux de mise à l'enquête avec, par exemple, le dépôt de plans.

Avec le CIM, on aurait ainsi une réplique virtuelle de la ville, une sorte de jumeau numérique qui permet de visualiser le territoire en surface et souterrain sur une maquette 3D dynamique et intelligente, avec une donnée riche aux applications multiples.

L'avantage de ce projet, c'est qu'il pourrait s'intégrer aux démarches "Smart City" de la promotion économique du canton de Fribourg et bénéficier ainsi d'un financement de la Nouvelle politique régionale. Jean-Noël Gex, Laurent Woeffray et moi-même vous invitons donc à soutenir la transmission de ce postulat, car nous sommes convaincus qu'il facilitera le quotidien de notre Ville et des entreprises impliquées dans des projets d'aménagement, de construction ou de rénovation.

Rugo Claudio (PA). Je vous rappelle que ce postulat avait déjà été déposé durant la législature 2016-2021. Je n'ai pas réussi à trouver le nom de l'ancien conseiller général UDC qui avait proposé cela. Il y avait eu conflit d'intérêt parce que c'était sa femme qui numérisait ceci ¹.

_

¹ Ndr.: L'intervenant mentionne le nom de cet ancien conseiller général au point 12 F "Autres interventions".

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 0 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 121 de Mme et MM. Véronique Grady, Jean-Noël Gex et Laurent Woeffray.

- n° 122 de MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). Une réserve forestière, comme son nom ne l'indique pas, ce n'est pas une mise sous cloche de la forêt, mais c'est avant tout un mode de gestion de la forêt dans lequel la possibilité lui est donnée de parcourir l'ensemble de son cycle de vie. En ville de Fribourg, il y a 138 hectares de forêts, dont à peu près neuf appartiennent à la Ville. Il y a très peu d'exploitations forestières en ville de Fribourg. Cela permettrait donc d'avoir effectivement plus de nature en ville de Fribourg. Une nature plus diversifiée sans pour autant porter atteinte ni aux fonctions de production ou de bois puisqu'il y en a très peu en ville de Fribourg, ni même à l'accessibilité de la forêt puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, une réserve forestière ne porte pas sur les aspects d'accessibilité à la forêt, mais uniquement sur son mode de gestion.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance du postulat n° 122 de manière favorable. Nous souscrivons pleinement à l'objectif de renforcer la biodiversité urbaine ou la "nature en ville", ici, par la création de réserves forestières en milieu urbain.

Aussi, nous soutiendrons la transmission de ce postulat déposé par les collègues socialistes. Nous aimerions néanmoins ajouter les quelques points suivants:

- Il est central de reconnaître la nécessité de créer des réserves forestières, ne serait-ce que par souci d'exemplarité à l'égard du Canton et de l'ensemble de la Confédération, loin d'atteindre leurs objectifs de protection de la biodiversité au profit de l'extension d'autoroutes et d'intensification d'une agriculture toujours plus industrialisée.
- Soulignons toutefois que le renforcement de la biodiversité urbaine a pour vocation de dépasser une vision naturaliste et figée de la protection de l'environnement. Il serait trompeur de croire que seules des réserves de nature dite "sauvage", c'est-à-dire où la nature est laissée à son propre développement, présenteraient une quelconque supériorité écologique ou morale sur une forêt gérée de manière intégrée.
- A ce sujet, nous faisons confiance au Conseil communal et à ses Services pour choisir l'option qui présentera la plus importante plus-value écologique à court, moyen et long terme.
- L'exemple de la Ville de Lausanne, mentionné par les postulants, est à cet égard précurseur: en plus du bois de Sauvabelin, qui n'est par ailleurs pas une réserve forestière intégrale -seule une

partie de la forêt, le bois des Vieux Chênes- a effectivement ce statut; en plus du bois de Sauvabelin donc, il faut compter avec le parc naturel périurbain du Jorat, le deuxième parc de ce genre après la Sihlwald à Zurich.

- Pour aller plus loin, la Ville de Fribourg pourrait ainsi entamer, conjointement avec les communes alentours et l'Etat de Fribourg, des démarches visant à transformer la réserve naturelle du lac de Pérolles et les gorges de la Sarine en parc naturel périurbain. Ceci s'accompagnerait d'un soutien supplémentaire à une politique de protection de la nature progressiste.
- Enfin, notons que la Bourgeoisie est propriétaire de domaines forestiers qui ne se situent pas en milieu urbain. Si la Ville entame des discussions avec la Bourgeoisie, nous espérons qu'une interprétation large du présent postulat sera privilégiée, permettant également la création de réserves forestières non-urbaines sur ces domaines forestiers possédés par la Bourgeoisie.

Rugo Claudio (PA). Je rappelle que l'aménagement du territoire relève de la compétence du Conseil communal. Qu'il s'agisse d'installer ou de retirer une place de parc, là, les socialistes, les Vert·e·s, c'est non, c'est le Conseil communal qui décide. Par contre, lorsqu'il s'agit d'étendre des forêts, alors là il n'y a plus personne qui dit que ce n'est pas de notre compétence alors que c'est la même chose. Fribourg est l'unique canton avec Soleure où l'aménagement du territoire relève de la compétence du Conseil communal. Par contre, on ne va pas s'opposer à ce postulat, mais gardez la tête sur les épaules, s'il vous plaît, à gauche.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Depuis le temps que vous siégez dans cette assemblée, M. C. Rugo, je croyais que vous aviez compris que les postulats demandaient justement l'étude d'une question qui relève de la compétence du Conseil communal. C'est justement le but d'un postulat.

Rugo Claudio (PA). Vous devez vous adressez à la présidente, M. O. Collaud.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Non, je m'adresse à vous. Pour une fois, je m'adresse directement à vous. Vous n'êtes pas du tout dans le sujet là, vous êtes à côté. Pour une fois, vous êtes à côté.

<u>Vote</u>

Le Conseil général décide, par 58 voix contre 3 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 122 de MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich et Marc Vonlanthen.

n° 123 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat, qui va tout à fait dans le sens de sa politique. Cependant, il considère que cela reviendrait un petit peu à enfoncer des portes ouvertes dans la mesure où nous rappelons que dans le budget 2024 de la Ville

de Fribourg, nous avons prévu un montant de CHF 200'000.- sous la rubrique 110.3131.07 "Marketing urbain". Ce montant est précisément destiné à une carte de transport Frimobil zone 10 dès la première nuit d'hôtel pour les clients de l'hôtellerie en ville de Fribourg. En fait, nous avons déjà répondu favorablement par l'acte au désir des postulants. Si ce postulat devait être transmis, la réponse, respectivement le rapport final, risquerait d'en être très succinct.

Krienbühl David (PLR). Tout d'abord, mes cosignataires et moi-même tenons à remercier le Conseil communal, comme cela a été dit, d'avoir intégré au budget 2024 un montant de CHF 200'000.- pour un projet stratégique pilote pour les hôtels sis sur le territoire de la ville (c'est-à-dire la mise à disposition de cartes journalières de transport zone 10 pour les clients de ces hôtels), et respectivement le Conseil général d'avoir validé ce montant.

Pour être tout à fait transparent et honnête, comme l'a dit M. le syndic, dans un premier temps et à la suite du budget 2024, nous avions pensé à retirer ce postulat n° 123 afin de ne pas surcharger inutilement l'administration communale. En revanche, comme il s'agit d'un projet pilote par définition pour un montant de CHF 200'000.-, il n'y a pas de garantie que ce montant ou cette volonté soit maintenue dans les futurs budgets. Ce serait un véritable autogoal que de lancer cette année la gratuité des transports publics pour les clients des hôtels à Fribourg et que l'année prochaine tout s'arrête. Dans ce sens, nous trouvons important que le Conseil général transmette ce postulat n° 123 pour pérenniser cette mesure qui est très importante pour l'image de Fribourg à l'extérieur du canton. Nous nous mettons là juste au niveau de certaines autres villes/régions de notre pays, et évitons des commentaires négatifs sur Booking, par exemple.

Comme je viens de l'évoquer, ce type d'offre ("gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie) est usuel dans la majorité des grandes villes et régions de Suisse depuis des années. Ne pas pouvoir proposer cette offre représenterait un réel déficit d'image et de prestation. Ce retard en matière touristique ne participe pas à favoriser le développement de projets. Cette offre permettrait ainsi de combler un manque et de pouvoir se mettre au niveau des autres villes et régions de Suisse en termes de conditions-cadres. Cet engagement en faveur des touristes donnerait également une image positive en matière de mobilité douce et de développement durable, et collerait parfaitement au label "Swisstainable" développé par Suisse Tourisme. Aussi, cette mesure favoriserait le report modal vers les transports publics. Eh oui, il n'y a pas que la voiture.

Nous vous remercions d'avance de votre soutien concernant ce postulat n° 123.

Tognola Giulia (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a lu avec attention ce postulat et soutiendra sa transmission.

Cependant, il nous paraissait nécessaire de relever certains points. Pour commencer, la gratuité des transports publics doit être une réelle incitation à un report modal significatif, et non pas un outil favorisant un secteur économique particulier, comme c'est le cas ici avec le secteur de l'hôtellerie et de la parahôtellerie.

Ensuite, je ne vais pas répéter ce que M. le syndic a déjà dit, mais j'avais aussi l'argument du montant des CHF 200'000.-.

Finalement, je mentionnerai l'argument qui me tient le plus à cœur. J'imagine que vous l'avez déjà remarqué, avant d'être verte, je suis une jeune verte. Nous, les Jeunes Vert·e·s de Fribourg, avons déposé en 2020, avec d'autres jeunesses de partis, une initiative pour la gratuité des transports publics dans le canton. Notre initiative a, vous le savez peut-être, par la suite été déclarée anticonstitutionnelle par le Grand Conseil. Et, comme il a déjà été évoqué plusieurs fois ce soir, la droite n'a pas cessé de nous marteler que "la gratuité, ça n'existe pas, et les jeunes ont des grands rêves". Et c'est cette même droite qui chaque année remet en cause la question de la gratuité des transports publics pour les élèves lors des budgets communaux.

Tout ça pour dire que oui, nous soutenons le fait d'encourager les personnes à utiliser les transports publics, cela paraît logique, mais cela aurait plus sens à nos yeux de mettre d'abord en place de telles mesures pour les personnes dans le besoin.

Nous soutenons donc la transmission de ce postulat. Toutefois, mais en tant que jeune verte, je tenais à préciser que je le fais avec un léger goût amer dans la bouche.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais m'adresser aux dépositaires de ce postulat, c'est-à-dire en particulier à Mme et MM. F. Miche, C. Chopard et Simon Jordan, ...

Une personne dans la salle. On sait lire!

Rugo Claudio (PA). ... vous savez lire, mais vous exigez du Conseil communal. Ce dernier aurait aussi pu intervenir. Je suis le dépositaire "du/de la chef·fe", je suis le dépositaire "du/de la préfet·e", alors je vous indique que pour les clients, cela voudra dire qu'il faudra seulement payer les tickets aux hommes, donc c'est "client·e".

Vote

La présidente. Il y a un problème technique, nous ne pouvons pas voter électroniquement pour le moment. En attendant que ce problème soit résolu, nous allons voter à main levée.

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 123 de Mmes et MM. David Krienbühl, François Miche, Caroline Chopard, Anne Butty Revaz, Simon Jordan et Pascal Wicht.

- n° 124 de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia
Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier
la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et
primaires de la ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Être un élève peut être difficile, surtout lorsque vous êtes nouveau dans l'école ou que vous avez du mal à vous faire des amis dans votre classe. De plus, la solitude et l'exclusion peuvent être particulièrement prononcées sur un terrain de jeu, car la récréation est

souvent le moment préféré d'un enfant dans sa journée d'école, mais pour un élève qui se sent seul, cela peut être un moment de détresse.

Les bancs de l'amitié ou les "bancs des copains", appelés parfois des "bancs anti-isolement", sont conçus pour lutter contre ce problème et ils offrent de multiples avantages. Ils permettent entre autres de combattre l'isolement, ils encouragent à l'empathie et permettent de renforcer le sentiment d'une communauté positive. Un banc des copains est un moyen simple et efficace de montrer que l'école se soucie de maintenir une communauté inclusive. Inclure un banc des copains dans la cour de récréation peut encourager les élèves à veiller les uns sur les autres afin que personne ne se sente exclu. Savoir que l'on peut apporter de l'aide à quelqu'un d'autre est très important en général en société, tout comme le fait de partager des jeux, ou même des émotions afin de se sentir appartenir à un groupe de pairs.

Généralement, fabriquer le banc ensemble avec les élèves permet d'aborder également la question du harcèlement tout en proposant une activité ludique. Selon les témoignages, cela a déjà permis à de nombreuses reprises de libérer la parole de certains élèves. Le fait que l'on matérialise un endroit pour des personnes qui se sentiraient seules, c'est aussi une prise de conscience pour les autres enfants.

Ce que l'on aimerait demander au Conseil communal, c'est d'étudier l'implémentation de ces bancs de l'amitié dans les cours des écoles de la ville en général. Au-delà de ça, il s'agirait d'étendre peut-être l'étude de ces bancs de l'amitié peut-être dans d'autres situations.

Merci beaucoup pour votre soutien.

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). [Problèmes de micros]. Entre l'alarme incendie de la dernière fois et les problèmes techniques de cette fois-ci, je vois que c'est le moment de partir de ce Conseil général. (Rires dans la salle).

Plus sérieusement, ce postulat a titillé ma curiosité d'enseignant. J'ai aussi remarqué que certaines écoles avaient déjà pris cette initiative. J'ai un peu fouillé le web et j'ai vu plusieurs témoignages qui expliquaient comment cela c'était passé. Il y a eu beaucoup d'enthousiasme au moment de construire et de peindre le banc. Quant à l'effet vraiment voulu par ce banc de l'amitié, j'ai trouvé quelques témoignages, mais je n'ai pas trouvé non plus d'études sérieuses qui démontrent le bienfondé de tout ça. Est-ce une fausse bonne idée? Peut-être que je n'irais pas jusque-là. Je suis allé sondé quelques élèves de mon école. Lorsque je leur ai parlé de cette initiative, peut-être pas les tous petits, mais les autres m'ont répondu: "c'est vraiment trop la honte d'aller s'assoir sur un banc de l'amitié".

Il serait intéressant d'essayer de réfléchir à tout ça. Je pense que c'est une initiative qui doit venir des écoles avant tout et peut-être pas de la Ville, mais bon. On a parlé plusieurs fois d'enfer ce soir, eh bien l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions.

Motion d'ordre

Vonlanthen Marc (PS). Comme le traitement des derniers postulats semble être relativement laborieux, je souhaite faire une motion d'ordre en proposant de passer directement aux "Divers". En plus, le système technique ne fonctionne pas et on perd du temps pour les votes.

La présidente. Je suis saisie d'une motion d'ordre. Je vais donner la parole à toutes les personnes qui souhaitent encore avoir la parole, mais je tenais juste à vous rappeler que nous avons déjà dû renvoyer tous les sujets de la séance précédente à cause de l'alarme incendie. Je n'ai pas connaissance de l'ordre du jour de la prochaine session, mais je n'exclus pas qu'elle sera plus longue à cause de cela.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutiendra ce postulat des deux mains. La mise en place de bancs de l'amitié a du sens dans une société toujours plus individualiste et il est judicieux de promouvoir une certaine solidarité et inclusion dès le plus jeune âge. Nous espérons aussi que le Conseil communal ira au-delà de la simple pose de bancs de l'amitié et profitera de ce postulat pour améliorer d'une manière générale l'aménagement des cours de récréation qui pour certaines ont bien triste mine. Les enfants de notre cité le méritent: de bons espaces, de beaux espaces qui participeront à une meilleure intégration et cohésion sociale. C'est donc oui aux bancs et oui à d'autres investissements pertinents.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, qui peut être déposée à n'importe quel moment dans la séance. Je suis donc obligée d'abord de procéder au vote sur cette motion d'ordre, avant de pouvoir procéder au vote sur la transmission du postulat. D'autres personnes ont demandé la parole pour, je l'imagine, apporter leur point de vue sur ce postulat n° 124.

Rugo Claudio (PA). Si par le passé on votait majoritairement, j'ai remarqué que vous n'aviez pas voté lors du dernier vote majoritaire, je ne connais pas votre avis. Mais je précise pour les postulants, en 2024 parfois un postulat c'est beaucoup de travail, c'est beaucoup de discussions, c'est aller un peu court de dire majoritairement on soutient ou pas. Je pense que c'est important de compter combien il y a de pour, combien de contre et combien d'abstentions. Ce n'est pas difficile, il y a quatre ou cinq postulats. Dans le cas où on continue, moi, je serais plutôt pour cette option.

Vote sur la motion d'ordre

La présidente. Celles et ceux qui sont en faveur de l'interruption des débats à ce stade, lèvent leur main s'il vous plaît. Les scrutateur·rice·s compteront les mains levées d'un autre groupe pour ne pas qu'il y ait une confusion d'intérêt. Je vous laisse donc procéder aux comptes.

Je vous informe que 25 personnes ont voté en faveur de la motion d'ordre proposée par M. Marc Vonlanthen.

Si quelqu'un le souhaite, nous allons procéder aussi aux décomptes des personnes qui s'opposent à la motion d'ordre ainsi que les abstentions. Si ce n'est pas le cas, nous admettons que la majorité est en faveur de la poursuite des débats.

Quelqu'un demande le compte exact? Tel n'est pas le cas.

Je tiens simplement à vous rappeler que l'article 60 alinéa 1 du RCG prévoit ce qui suit: "Le vote se fait électroniquement. Le résultat nominatif de chaque vote électronique est joint au procès-verbal de la séance." Là, M. C. Rugo, vous aviez raison: "Si le système est défaillant, le vote a lieu à main levée". Notre règlement ne précise pas plus d'informations concernant la poursuite ...

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. L'article 60 alinéa 2 du RCG prévoit justement qu'en cas de votes à main levée, il y a des décomptes de voix, sauf en cas de majorité évidente. Nous avions évidemment prévu à l'époque, dans le cadre du règlement du Conseil général, cette façon de faire. Il n'y a donc aucun problème avec la majorité évidente.

La présidente. Merci M. le conseiller communal. J'ai donc à nouveau confiance en notre Conseil général, qui sait bien tout prévoir dans son règlement.

<u>Vote</u>

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 124 de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady, Elena-Lavinia Niederhäuser et Simon Jordan.

n° 125 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît
Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au
Conseil communal d'examiner la possibilité d'établir un programme pluriannuel pour la
renaturation des espaces extérieurs de la ville et de l'ancrer dans le plan financier de la
Ville

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Allenspach Christoph (PS). Comme le groupe socialiste l'a déjà expliqué lors de l'examen du budget des investissements 2024, le Conseil communal est certainement sur une bonne voie avec sa stratégie pour la voiture et la biodiversité. Cependant, les moyens mis à disposition pour les mesures sont pour l'instant bien inférieurs aux besoins réels pour une renaturation sur le territoire de la ville. Fribourg peut certes être considérée comme une ville riche de végétation grâce à sa topographie sur les cours de la Sarine. Cependant, en de nombreux endroits, et pas seulement dans le centre-ville, cette végétation est trop rare et trop pauvre notamment. Une étude du Service de l'urbanisme a confirmé que la biodiversité fait cruellement défaut, surtout dans les quartiers résidentiels.

Nous sommes en plein changement climatique, ce qu'une grande majorité de la population a désormais compris, et Fribourg a la responsabilité d'agir dans le sens d'une ville adaptée à la nature. Le temps est vraiment compté et la nature a besoin d'un certain temps pour se régénérer. Par conséquent, il faut des projets plus importants et continus et plus de moyens qu'auparavant. Cela doit se refléter dans le budget et le plan financier de la Ville. Les générations suivantes nous en seront reconnaissantes. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 125 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

n° 126 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de reconsidérer le concept de livraison par camions dans la Vieille-Ville et les quartiers voisins

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude. Dans cette étude, il veillera toutefois à respecter de manière systématique les intérêts des commerçants à l'accessibilité pour les véhicules, qui sont nécessaires pour les livraisons de ces dits commerces.

Dietrich Benoît (PS). L'essor du commerce en ligne, en plus de pénaliser lourdement le commerce local en ville, a généré un nombre de camions toujours plus grand et avec des véhicules toujours plus gros et parfois disproportionnés par rapport à la quantité de marchandise qu'ils ont à livrer. Le stockage en flux tendu de marchandises par les commerces augmente également cette pression sur des poids lourds sur le trafic. La gestion du temps toujours plus serrée, mise en place par les entreprises de livraison sur leurs chauffeurs, est également plus grande et incite malheureusement ces derniers à prendre des risques avec leur véhicule pour ne pas être en retard sur leur planning tendu. Malgré eux, ils n'ont pas le choix de prendre une place considérable sur la route et génèrent des embouteillages lorsqu'ils sont stationnés sur le côté de la chaussée, ils créent des nuisances pour les riverains, piétons, cyclistes et transports publics. Pour ne citer qu'un exemple, les trolleybus doivent régulièrement décrocher leurs perches pour les contourner et il y a aussi des cyclistes qui doivent se décaler, il y a beaucoup d'autres problématiques dans ce sens-là.

Le dernier changement de législation date d'il y a une trentaine d'années. Depuis, des propositions ont régulièrement été faites mais rien n'a été exécuté. En janvier 2021, il y a trois ans, la réponse au postulat n° 120 de la précédente législature, qui datait lui de 2019, renvoyait la balle à une mesure du projet d'Agglomération de quatrième génération (PA4) qui proposait de développer une stratégie de logistique urbaine. Cette mesure de l'agglomération n'a pas été avancée depuis une étude publiée en 2020. Et pourtant aujourd'hui, en 2024, le problème perdure et s'aggrave. Même si une solution sera peut-être trouvée plus tard au niveau régional, il nous paraît intéressant d'agir pour la ville maintenant.

Notre politique de mobilité doit être globale, logique et cohérente. Les solutions sont nombreuses (points relais, livraisons du dernier kilomètre à vélo, etc.) et ont été étudiées plusieurs fois. Sans limitation de tonnage, les entreprises de livraison continueront à envoyer de gros camions au centre-ville et le problème perdurera. En prenant en compte la nécessité des livraisons, notre ville doit s'adapter à son temps. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de repenser le concept des autorisations de livraison, notamment dans la ville historique. Nous suggérons d'empêcher et de limiter la livraison par les véhicules de plus de 10 tonnes, mais encourageons aussi fortement le Conseil communal à considérer la limitation des 3.5 tonnes dans certains secteurs.

Ces nouvelles règles, comme l'a dit M. le syndic, devront évidemment être cohérentes avec certains besoins. Nous citons aussi également les véhicules de chantiers. Je vous remercie pour votre écoute et vous encourage à soutenir ce postulat.

Noll Bettina (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s est d'accord qu'il est nécessaire de réfléchir à l'avenir de la logistique de livraison à Fribourg, spécialement en Vieille-Ville avec sa topographie particulière et peu adaptée aux dimensions de certains véhicules de livraison mais également sur tout le territoire communal. Les enjeux ne sont pas les mêmes dans toutes les rues. Par exemple, le trafic de grands camions de livraison est plutôt un trafic de transit en Basse-Ville, plus rarement de livraison, contrairement aux rues de Lausanne et de Romont très commerçantes et piétonnes. Il convient dès lors de trouver des mesures différenciées et adaptées à la situation de chaque quartier.

Pourquoi ne pas renforcer les livraisons à vélo, utiliser des véhicules mieux compatibles avec la ville, ou encore créer des MicroHUB pour le transbordement de marchandises? Les villes de Bâle et Berne disposent, depuis plusieurs années, de concepts de logistique urbaine qui contiennent ces éléments.

Quelles que soient les solutions envisagées, il va de soi que les Vert·e·s sont favorables à ce que les routes soient désengorgées et les nuisances sonores et polluantes réduites, surtout dans les quartiers d'habitation. En même temps, la ville a fortement besoin d'une offre commerçante au plus proche de la clientèle et la livraison est une composante obligatoire d'un commerce.

Il convient de s'assurer que l'approvisionnement de la ville en marchandises reste efficace et de haute qualité. Il s'agit donc de trouver des solutions économiques pour assurer le transport tout en respectant la qualité de vie et la sécurité des habitant·e·s, l'environnement et les objectifs de la Ville liés à la mobilité.

Il est peut-être temps pour notre Ville aussi d'élaborer enfin son propre concept de logistique urbaine en impliquant les parties concernées.

Die Grünen vertrauen darauf, dass der Gemeinderat geeignete Lösungen für diese Herausforderungen finden wird und unterstützen die Überweisung des Postulats.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié ce postulat et il nous interpelle. Sur le fond, le groupe est d'avis qu'une réglementation aussi stricte ira à l'encontre des modes de livraison des marchandises des magasins et des grandes surfaces du centre-ville dont les camions pour Fribourg-Centre empruntent le haut de la route Neuve et d'autres arrivent par la rue du Criblet. Pendant la crise du covid-19, qui a duré deux ans, l'approvisionnement des magasins, avec les produits de première nécessité, a été vital pour la population.

D'autres secteurs seraient également touchés négativement comme:

- a) les transports de décors pour les spectacles à Equilibre et d'infrastructures pour plusieurs manifestations sur la place Georges-Python;
- b) les transports de matériaux de construction pour des chantiers comme celui de la BCU qui va durer jusqu'à fin 2026 et celui de la requalification du Bourg;

c) les transports de mobilier, livres, etc., lors de déménagements de particuliers, dont ceux venant de l'étranger.

Vouloir interdire ou restreindre, à quelques exceptions, les transports précités, n'est pas nécessaire, ni utile, indépendamment de la sécurité des piétons et cyclistes qu'il y a lieu de respecter, que ce soit en Basse-Ville ou sur d'autres tronçons routiers.

Pour toutes ces raisons, notre groupe, malgré la déclaration de M. le syndic disant qu'il sera tenu compte des intérêts des commerçants en cas de transmission. Cependant, il n'y a pas que des commerçants, il y a aussi la population dans le sens large du terme qui serait désavantagée si ce postulat venait à être exécuté. Notre groupe propose de ne pas transmettre ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Mme la présidente j'ai de l'indulgence pour les techniciens qui essaient de résoudre les problèmes techniques. Etant moi-même musicien, j'ai souvent ces problèmes. Il y a eu un 31 où tout à coup il n'y avait plus d'électricité ou des choses comme ça. Je sens des tensions dans la salle, on les entend en particulier et c'est un peu la même chose qui se passe avec ce postulat-là. Je vais vous donner deux exemples. On dit que la rue de Lausanne, c'est superbe. Toutefois le fleuriste du milieu de la rue de Lausanne, je l'avais déjà dit, se fait livrer par un camion de 40 tonnes de Rimini. Pour le fleuriste de la Basse-Ville, c'est un même camion, si ce n'est encore plus grand peut-être mais je crois que c'est 40 tonnes le maximum. Je vois mal le fleuriste choisir ses fleurs en fonction du moyen de livraison. Les fleurs partent de Hollande, de Rimini, et on leur dit attention stop ici il faut transvaser et tout ça. Les fleurs, c'est en général les Vert·e·s qui aiment bien les poser sur leur table à midi. Cela a des incidences. Moi, j'en achète peu. Je peux donner aussi l'exemple du peintre de la Basse-Ville. Il est là depuis des années et des années. Il était tombé en faillite il y a quelques années suite à un parking qui s'était effondré. Il avait changé de nom et il est toujours là. Ces exemples sont réguliers dans le commerce.

<u>Vote</u>

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 126 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise Cardoso de Matos-Berger, Benoît Dietrich, Pierre-Alain Perritaz, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

n° 127 de Mmes et MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Pascal Wicht (UDC), David Krienbühl (PLR), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Sophie Delaloye (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux habitant·e·s un bon pour une boisson lors de la fête du 1^{er} août

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous invite à ne pas accepter la transmission de ce postulat. Le Conseil communal considère bien sûr que cette proposition part certes d'une bonne intention mais il tient à rappeler que la Ville confie l'organisation de la fête du 1^{er} août à l'Association du quartier de la Neuveville et qu'elle apporte déjà un soutien considérable à cette manifestation. Offrir une boisson reviendrait à priver l'association de quartier d'une partie importante des recettes qu'elle réalise chaque année. On peut aussi se poser la question: est-ce que c'est vraiment la bonne idée d'offrir une boisson gratuite y compris des boissons alcooliques? C'est peut-être une question qu'il faut se poser. Nous y répondons par la négative. Le Conseil communal considère donc qu'il

existe d'autres moyens plus adéquats pour assurer l'attractivité de la manifestation du 1^{er} août et vous invite à refuser la transmission de ce postulat.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je ne nie pas que la Ville soutient bien sûr les activités du 1^{er} août, en particulier avec l'association de quartier. Je doute en revanche que le fait d'offrir un bon va changer quoi que ce soit, d'autant plus que le bon serait payé par la Ville à l'association. De ce point de vuelà, cela ne change donc rien.

La fête populaire du 1^{er} août reste un moment privilégié dans la vie des habitant·e·s de ce pays. A Fribourg, le succès est toujours au rendez-vous.

Afin de maintenir, et même de renforcer cet événement, ce postulat interpartis propose d'étudier la possibilité d'offrir un bon pour une boisson à faire valoir sur le lieu des festivités. C'est l'occasion pour la Ville de montrer une fois de plus son attachement à la convivialité de cette rencontre.

Je vous remercie de voter en faveur de ce postulat.

Krienbühl David (PLR). Comme vous le savez, à titre personnel, je regrette fortement que le Conseil communal ait décidé de supprimer le feu d'artifice du 1^{er} août de manière unilatérale et sans consultation.

A mon sens, ce postulat n° 127 devrait aussi permettre au Conseil communal de se positionner clairement face à l'organisation future du 1^{er} août en ville de Fribourg. Avec toute la qualité musicale, les acteurs culturels, et les différentes sociétés qui sont présentes en ville et plus largement dans notre canton, il serait important de faire de ce 1^{er} août à Fribourg un véritable USP (unique selling proposition) touristique pour attirer plus largement, et notamment des personnes venant de l'extérieur. Il ne s'agit pas non plus de réinventer complètement la roue, et donc de discuter avec les partenaires habituels, cela a été relevé déjà ici, les associations de quartier, mais surtout de donner envie aux Fribourgeois·es, et aux touristes de venir fêter le 1^{er} août à Fribourg.

Je vous remercie d'avance pour le soutien de ce postulat.

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). Je trouve que ce postulat est une très bonne idée. Il faudrait peut-être changer une petite chose. Une année, ce serait pour le 1^{er} août, l'année suivante pour le Festival Les Jean qui aura lieu le 26-27 avril de cette année. Ainsi, on peut faire tourner cette offre dans chacune des manifestations et associations de quartier de la ville. Cela serait super.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Un des commentaires qui est venu dans le groupe du centre, c'était un soutien à ce postulat mais également le souhait que la fête soit repensée de manière générale, notamment au niveau de l'intégration des associations, de la population, donc on se joint à la prise de parole précédente.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes se définit contre les interdictions prônées par le Conseil communal. La première, c'est l'interdiction de rouler avec les voitures. La deuxième, c'est l'interdiction de fumer dans les restaurants, elle est passée. Je vous rappelle que le canton du Jura fume toujours. La troisième, c'est l'interdiction de boire pour la population. On a entendu le mot de M. le syndic: "pas d'alcool". Par contre, je souligne que cette même association de quartier nous sert

du vin toute la soirée à nous, conseiller·ère·s généraux·ales, alors que pour la population, ça sera Henniez, eau sans gaz et Coca-cola. Pour ma part, il est évident que l'on va soutenir ce postulat et il y a aussi le côté nationaliste. C'est la fête nationale, M. J.-M. Pellaux. Lorsque les personnes passeront au niveau national, alors on offrira aussi la verrée et on profitera aussi, M. J.-M. Pellaux, d'augmenter le cachet des musiciens parce que jusqu'à maintenant, c'est au chapeau.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 127 de Mmes et MM. Gérald Collaud, Pascal Wicht, David Krienbühl, Jean-Thomas Vacher, Sophie Delaloye et Josée Cattin Kuster.

12. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

n° 130 de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS) et Johan Dick (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

Lors du dernier budget (2024), nous nous sommes aperçus que le Conseil communal a décidé de ne pas mettre aux normes (sanitaires, cuisine, etc.) la buvette de la piscine du Levant. Cette buvette était un endroit très apprécié des habitant·e·s du quartier. Elle était très importante pour la cohésion sociale car, notamment, de nombreux seniors s'y rencontraient. Les clients nageurs aimaient aussi venir boire un verre après leurs entraînements. Les parents d'élèves avaient du plaisir à venir voir leurs enfants depuis la buvette, etc.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre aux normes exigées cette buvette et de la remettre en location.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 131 de Mme et M. Monica Mendez et François Yerly-Brault (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un parc urbain et végétalisé sur le site de la caserne de la Poya

Yerly-Brault François (Vert·e·s).

Développement du postulat

Antécédents

Le Conseil communal prévoit de créer un "parc majeur" au Parc de la Poya (voir Révision du <u>PAL</u> Rapport art. 47 OAT, page 116):

"le futur parc de la Poya (public-privé) [...] présentera une ambiance fortement marquée par le château et son parc rénové et embelli. Les vues sur le domaine de la Sarine et la campagne proche, la colline de Bourguillon seront valorisées".

Par ailleurs, l'État de Fribourg est propriétaire du "domaine" de la Poya qui comprend d'un côté de la route cantonale le site de l'ancienne caserne et de l'autre côté un parc. La vocation urbanistique spécifique de ces deux parties et leur séparation physique par la route cantonale permet de les traiter indépendamment l'une de l'autre – c'est-à-dire, sans qu'un projet de parc n'interfère, ni ne soit retardé par la mise en valeur de l'autre partie (ancienne caserne).

Enfin, la formidable opportunité que représente ce parc et la rareté des espaces verts collectifs dans l'agglomération fribourgeoise en font un objet qui dépasse les seules limites de la ville.

But

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la création d'un parc urbain et végétalisé au Parc de la Poya (parcelle 8047) dans le but de renforcer la biodiversité et la nature en ville, d'offrir un espace de loisirs, de délassement et – en cas de fortes chaleurs – de rafraîchissement à la population fribourgeoise.

Contenu

Plus précisément, le postulat demande d'abord au Conseil communal d'étudier avec l'État de Fribourg la possibilité de réaliser, dans les meilleurs délais, un parc urbain sur cette parcelle – tout en intégrant les associations de quartier, les associations de protection de l'environnement et plus largement la population de la ville, voire de l'agglomération.

Le postulat demande en particulier au Conseil communal d'établir une stratégie pour la mise en valeur de la parcelle 8047 (Parc de la Poya). Il conviendra notamment de prendre en compte les objectifs suivants:

- valorisation du patrimoine naturel et paysager de la ville de Fribourg (la parcelle est située à l'intérieur du périmètre du paysage d'importance cantonale (PIC) n° 09 "Sarine en ville de Fribourg");
- renforcement de l'infrastructure écologique (zone nodale, trame verte et trame noire) de la ville de Fribourg;
- amélioration de la végétalisation du site avec les bienfaits qui y sont associés (biodiversité, îlot de fraîcheur, amélioration de la qualité de l'air et captation de CO₂);
- création d'un espace de transition écologique et paysagère entre le périmètre du PIC et la zone urbanisée du site de Saint-Léonard;
- création d'un espace de délassement pour la population avec un aménagement adapté et accessible (arborisation et végétalisation, fontaines, bancs, chemins de promenade, aires de jeux, etc.);
- intégration du site de Saint-Léonard dans une réflexion globale d'aménagement de la ville dans une perspective de qualité de vie pour la population;
- prise en considération des axes de transport (Gare Fribourg-Poya, TransAgglo, etc.), des infrastructures sportives présentes et à venir (notamment la piscine H₂Léo), ainsi que la présence du cimetière et du Palatinat.

Enfin, le postulat demande au Conseil communal de concrétiser financièrement ce projet en introduisant dans la planification financière de la Ville, dès le budget 2025, un montant pour les études nécessaires et l'établissement d'un projet.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 132 de Mme et M. Samuel Jordan et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une permanence administrative ad hoc pour répondre à la fracture numérique et contribuer à réduire les coûts sociaux et économiques

Jordan Samuel (PS).

Développement du postulat

Comprendre un courrier administratif; ouvrir un dossier médical crypté; rédiger des courriers spécifiques; déchiffrer une facture d'assurance-maladie; compléter un formulaire administratif online; remplir une demande de subside maladie; connaître quelles sont les prestations sociales auxquelles on pourrait avoir droit: voilà des actions qui constituent pour de nombreuses personnes des défis au quotidien dans le contexte actuel de dématérialisation des démarches administratives.

Qu'il s'agisse de seniors, de jeunes adultes, de personnes avec un parcours de migration peu familiarisées avec le système suisse et fribourgeois ou encore des gens qui n'ont pas accès à des ordinateurs ou qui ont peu ou pas de compétences numériques, la gestion des démarches administratives – toujours plus contraignantes et complexes – peut se révéler un casse-tête. Tout le monde n'a pas dans son entourage des personnes aptes/disponibles à donner un soutien administratif. Tout le monde ne possède pas un ordinateur et un accès à internet. Et il n'est pas toujours aisé de montrer que l'on a des lacunes administratives ou que l'on souffre d'illectronisme, voire l'illettrisme.

Une facture mal comprise – mise sous la pile et qui finit en poursuites et commandement de payer – peut rapidement mettre à mal la sécurité économique des personnes concernées, avec des conséquences et des coûts sociaux et financiers pour l'ensemble de la société.

Les constatations des acteurs du terrain sont formelles: les difficultés administratives – liées à la numérisation et à la complexification administrative – sont en augmentation et contribuent à la précarisation de certaines catégories de la population. Le tissu associatif fribourgeois qui propose des permanences sociales n'est plus en mesure de répondre à la demande.

Eu égard à ce qui précède, ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité:

- 1. d'épauler et de renforcer ses administré·e·s qui en ont besoin par la mise à disposition de plages de soutien administratif et numérique;
- 2. et/ou de renforcer le financement d'acteurs déjà actifs dans le domaine du soutien administratif (Solid-Admin, Croix-Rouge fribourgeoise, Caritas Fribourg, par exemple).

En outre, ce postulat demande au Conseil communal de veiller constamment à réduire la fracture numérique pour tout ce qui concerne les relations administratives entre la Ville et ses habitant·e·s.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

n° 133 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Gérald Collaud (CG-PCS), François Miche, Leyla Seewer, Naïma Khamel Seewer (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Ce postulat demande à la Ville de bien vouloir étudier la pertinence et la faisabilité d'acquérir, dans le cadre de la politique foncière active ou analogues, la parcelle n° 17718 et la partie limitrophe de l'immeuble Vignettaz 59 sur la parcelle 10138, jouxtant la forêt communale de Monséjour, parcelle n° 10130, pour les affecter à un parc urbain (incluant et valorisant cette forêt) et à une future école de quartier ou une extension de celle de la Vignettaz (zone d'intérêt général).

- Rappelons que la Ville de Fribourg a adopté un plan ambitieux de politique foncière active qui doit s'élaborer en regard des enjeux actuels et futurs; en séance du 6 juillet 2021, le Conseil général avait accepté à l'unanimité l'achat d'une parcelle 14444 RF à la Heitera en vue de créer une zone d'intérêt général et de conserver une possibilité d'extension de l'école.
- Rappelons que le quartier Beaumont-Vignettaz a été récemment agrandi d'un tiers (lors du processus administratif des quartiers statistiques), englobant une large portion du quartier de Pérolles, au-delà de l'avenue du Midi (comprenant notamment Bluefactory, ses futurs immeubles d'habitation et des zones d'activités I, réunissant diverses industries mais n'offrant aucun espace vert).
- Rappelons surtout que les parcelles susmentionnées font partie du périmètre environnant XXIV inscrit en 2004, par la Confédération, à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (avec le plus haut degré de protection). En 2020, le Service des biens culturels a formellement rappelé à la Ville que la Confédération exige que les périmètres de protection des ISOS d'importance nationale (ce qui est le cas de la parcelle du PAD Africanum) soient transposés intégralement dans le PAL.

En effet, de multiples futurs projets immobiliers dans le quartier engendreront l'arrivée de milliers de nouveaux et nouvelles habitant-e-s, dont la qualité de vie et la santé doivent être garanties par la Ville.

Développer des espaces verts publics au cœur de la ville contribue notamment à construire une identité de quartier, à favoriser la cohésion sociale tenant compte de la diversité des habitant-e-s, à prévenir de possibles conflits d'intérêts ou à répondre à de multiples besoins.

Mais plus encore, préserver et valoriser ce périmètre ISOS est une manière de protéger notre patrimoine environnemental pour l'actuelle génération et les prochaines.

Ces parcelles constituent le dernier espace vert encore disponible dans ce quartier, d'autant plus précieuses face à une logique de densification. Le Plan directeur cantonal pour la protection des sites ISOS fixe d'ailleurs le principe suivant: "La nature en milieu bâti participe fortement à la qualité de la densification. Il s'agit dès lors de la préserver et de la valoriser. La planification de la densification ne doit ainsi pas se faire au détriment des poumons verts intégrés dans le tissu bâti, qui jouent un rôle important de corridor écologique".

Ainsi, une telle acquisition pourrait permettre d'assurer le développement d'un parc urbain public, la poursuite d'une trame verte, la protection d'une forêt urbaine et peut-être l'extension de l'école de la Vignettaz, via une rénovation exemplaire du bâtiment actuel de Vignettaz 59 (construit en 1959) en bénéficiant du programme spécial pour la promotion de rénovations énergétiques d'envergure de la Confédération.

Annexe: C'est lors de l'assemblée générale de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont, Vignettaz et Monséjour (AIQBVM) du 7 février que l'idée de préserver cet espace vert du quartier s'est confirmée. Certain·e·s élu·e·s du quartier portent cette demande au Conseil général.







= partie limitrophe de l'immeuble Vignettaz 59 sur la parcelle n° 10138



= La Liberté du 4 août 2022 Un plan d'aménagement qui surprend (P. Chuard, photo Charly Rappo)

- Les parcelles n° 17718 et n° 10138 constituent le PAD Africanum institué par l'article 160bis du RCU 1989. Cet article prévoit que le PAD est notamment destiné à des équipements collectifs et à un espace vert public.
 - En 2019, sur la base de cet article 160bis, la Ville a adopté un PAD qui ne s'applique qu'à la parcelle n°17718. Le projet de constructions date de 2012 et il n'a pas fait l'objet d'une demande de permis de construire. Il n'y a pas eu d'information publique ni d'information des riverain-e-s sur le PAD Africanum.
 - En 2020, c'est-à-dire après l'adoption du PAD basé sur l'article160bis RCU, la Ville a adopté un nouvel article 214 RCU qui supprime les objectifs du PAD Africanum d'offrir de nouveaux équipements collectifs et un nouvel espace vert public. Cette modification des objectifs du PAD Africanum n'est pas légale après l'adoption du PAD et elle n'est pas cohérente par rapport à l'évolution récente du quartier Beaumont-Vignettaz-Monséjour.
- L'achat d'une telle parcelle pourrait également se faire par financements mixtes (politique foncière active, crowdfunding comme ressource citoyenne, et autres fonds).

Les usages multiples de cet espace vert peuvent s'inscrire dans la logique promue par la Confédération notamment dans son document "Programme Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation" https://www.advocacy.ch/fr/arbeiten/arbeiten/projets-urbains.html et https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wie-wir-wohnen/integration/projets-urbains.html.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 134 de Mmes et M. Bettina Noll, Monica Mendez et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'augmenter le patrimoine arboré en ville et d'en publier régulièrement son évolution au moyen de données LIDAR

Noll Bettina (Vert·e·s).

Développement du postulat

Les arbres ont un effet positif sur le climat urbain: ils fournissent de l'ombre, entraînent une amélioration de la qualité de l'air, assurent un rafraîchissement et augmentent le bien-être de la population.

Malheureusement, le changement climatique et d'autres facteurs exercent une pression croissante sur les arbres dans les villes. De nombreux arbres n'atteignent plus la même taille et le même volume de couronne qu'auparavant. Or, celui-ci est déterminant pour l'importance écologique, ou plutôt l'impact positif d'un arbre sur le climat urbain. Un jeune arbre plus petit ne pourra pas offrir les effets positifs mentionnés, tels que le rafraîchissement, l'ombre et la fixation du CO₂, dans la même mesure qu'un arbre vieux et plus grand.

Les mesures de protection du patrimoine arboré de notre ville sont régies par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage et par le règlement communal d'urbanisme. Il existe en outre une aide à l'exécution utile pour les communes, "Boisements hors-fôret".

Ces projets de loi doivent notamment veiller à ce que le patrimoine arboré soit conservé et protégé. Des plantations de remplacement sont prévues en cas de perte d'un arbre. La prise en compte de la taille de l'arbre, respectivement du volume de sa couronne, n'est malheureusement pas prescrite. Il est à craindre que l'effet écologique positif du patrimoine arboré sur le climat urbain ait diminué ces dernières années, étant donné que les arbres ont tendance à devenir moins vieux et donc moins grands et que les arbres qui sont abattus ne peuvent pas, par nature, être remplacés par des arbres ayant un volume de couronne équivalent.

Afin de pouvoir objectiver l'évolution du volume de la couronne des arbres de notre ville et d'évaluer si les plantations de remplacement effectuées permettent non seulement de maintenir, voire d'augmenter le nombre d'arbres, mais aussi leur valeur écologique, il faudrait procéder à un relevé systématique et régulier du volume total de la couronne du patrimoine arboré de la ville.

Comme mentionné dans la question n° 195 d'octobre 2023, il est aujourd'hui possible de mesurer ce volume total de la canopée à l'aide de la technologie LIDAR et de tirer ainsi des conclusions sur l'impact climatique du patrimoine arboré (biomasse et carbone qui y est stocké). Des mesures

répétées permettraient également d'évaluer l'augmentation ou la diminution du volume total de la canopée au fil du temps. Notre commune dispose déjà de telles données LIDAR, notamment d'une mesure effectuée en 2019.

Par ce postulat, les auteurs demandent donc au Conseil communal d'étudier ce qui suit:

- 1. Le nombre d'arbres dans notre ville doit être augmenté dans l'intérêt de la qualité de l'espace de vie. Pour ce faire, la valeur écologique notamment le volume des couronnes ayant un effet sur le climat du patrimoine arboré doit également servir d'objectif à l'avenir, tant sur le domaine public que privé, et pas seulement le nombre d'arbres.
- 2. Le relevé du volume des couronnes à l'aide des données LIDAR de 2019 sert de base pour formuler des valeurs cibles pour le volume total des couronnes du patrimoine arboré dans les différents quartiers de la ville.
- 3. Les données LIDAR relatives au patrimoine arboré doivent être saisies tous les cinq à dix ans (prochain relevé prévu en 2025) et leurs résultats publiés.
- 4. En cas d'abattage d'arbres sur des terrains publics ou privés, il faut s'efforcer de maintenir, voire d'améliorer, la valeur écologique et donc l'effet climatique positif au moyen de plantations de remplacement au fil du temps.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 135 de Mme et MM. Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier de la ville de Fribourg

Menétrey Fabienne (Vert·e·s).

Développement du postulat

Aujourd'hui en ville de Fribourg, 60% du réseau routier est désormais limité à 30 km/h. Après quelques mois de mise en place de cette mesure de mobilité, le constat est le suivant: cette limitation de vitesse protège du bruit, améliore la sécurité et la qualité de vie des habitant·e·s de la ville et sauve des vies. (cf. article de *La Liberté* du 10 novembre 2023).

La sécurité routière est une priorité absolue, et il est impératif de prendre des mesures significatives pour réduire les risques d'accidents et garantir un environnement sûr pour tous les usager·ère·s de la route, qu'ils soient piéton·ne·s, cyclistes ou automobilistes. En réduisant la vitesse maximale autorisée à 30 km/h, nous créons un espace urbain plus sûr, plus convivial et plus durable favorisant ainsi la mobilité douce et créant à terme une commune plus respectueuse de l'environnement.

Nombre d'habitant·e·s de la ville se disent satisfait·e·s de cette mesure et sollicitent déjà son étendue. Par exemple, il n'est plus à prouver que les chemins d'école ont besoin d'une attention

particulière et la mise en place du 30 km/h sur l'intégralité du réseau routier est le premier pas vers la sécurité des enfants-

De plus, la communication qui accompagne la mise en place de cette limitation de vitesse sensibilise les citoyen·ne·s aux raisons sous-jacentes et aux bénéfices qu'elle apporte à notre commune.

Ainsi, avec mes collègues du PS et du Centre gauche - PCS, nous demandons que la mise en place du 30 km/h soit étendue à 100% des voies de circulation de la ville. Il est essentiel que le Conseil communal arrive à convaincre le Canton, qui a la compétence pour certains tronçons de route.

Nous sommes convaincus que cette mesure contribuera significativement à renforcer la quiétude dans tous les quartiers et à créer un environnement urbain plus agréable et durable pour toutes et tous.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 136 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Pierre-Alain Perritaz et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier de Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Favoriser l'utilisation des moyens de transports les moins polluants est un des objectifs pour la ville de Fribourg. Il existe de nombreuses manières de se déplacer à l'intérieur de la ville de Fribourg qui est relativement bien desservie par les transports publics en termes de nombre d'arrêts. L'attractivité des transports en commun est grandement conditionnée par les abribus. C'est l'élément principal d'accueil du voyageur. Sa fonction première est d'offrir une protection contre les intempéries (vent, précipitations, poussière, soleil, etc.).

Les abris ne seront pas forcément partout du même modèle car ils doivent correspondre aux règles de construction et d'urbanisme de chaque endroit. Les dimensions dépendent de la fréquentation des arrêts.

Plusieurs arrêts de bus en ville de Fribourg ne disposent actuellement pas d'abribus dignes de ce nom. On peut constater que malheureusement beaucoup d'arrêts de bus ne sont pas équipés de protection climatiques (du vent, de la neige, de la pluie ou du soleil) et que le confort minimum n'est pas du tout assuré (comme par exemple la possibilité de s'asseoir car il n'y a même pas de bancs). En fin de compte, il n'y a souvent rien à part la tabelle indiquant l'arrêt et l'horaire.

Un exemple se situe dans le quartier de Schoenberg et concerne les arrêts de bus Musy 4. Ces arrêts se situent dans une zone très peuplée, à proximité du centre commercial du Schoenberg, des deux crèches, de l'accueil extrascolaire, etc., mais manquent cruellement d'un abribus. Qu'il s'agisse d'écoliers, de personnes actives, d'enfants en bas âge, de retraités, de personnes à mobilité réduite,

tous les voyageurs sont soumis aux intempéries ainsi qu'aux différents retards des lignes de bus, surtout à des heures de pointe. Ces situations encouragent la population à prendre d'autres résolutions qui peuvent être néfastes pour l'environnement.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié:

- d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les meilleurs délais un abribus à au moins un des deux arrêts de bus Musy 4 et de le réaliser;
- de réaliser une étude complète à l'échelle du quartier du Schoenberg concernant l'état de tous les arrêts de bus et des abribus. En fonction des résultats de l'étude, la réalisation/amélioration des abribus doit être envisagée;
- d'étendre l'étude à l'échelle du territoire de la commune et, en fonction des résultats de l'étude, de réaliser/améliorer les abribus là où c'est nécessaire.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 137 de Mmes et M. Immaculée Mosoba, Pierre-Alain Perritaz et Elena-Lavinia
Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer
un subventionnement total ou partiel d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour
les personnes atteintes d'un handicap visuel

Mosoba Immaculée (PS).

<u>Développement du postulat</u>

Un coup dur! L'Alliance SwissPass a pris la décision en 2023 de supprimer la carte de légitimation pour les aveugles et malvoyants sur l'ensemble de la Suisse. Cette prestation avait été instaurée il y a 50 ans. Le but de cette carte était de permettre aux personnes atteintes d'un handicap visuel de circuler gratuitement sur le réseau des transports publics de l'agglomération de Fribourg, ainsi que dans plusieurs autres villes en Suisse.

Cependant, cette mesure nationale, désormais en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, concerne une quarantaine de personnes dans le canton de Fribourg et environ une dizaine en ville de Fribourg. De plus, parmi ces personnes, 70% sont âgées de plus de 65 ans. Nous faisons un clin d'œil ici aux postulats sur le subventionnement partiel ou total d'un abonnement de zone 10 pour les seniors (postulats n° 153 et 199 de la législature 2016-2021).

Il s'ensuit que, par souci financier et pratique, ces personnes déjà précarisées n'auront d'autre choix que de limiter leurs déplacements ou de faire appel à des personnes tierces, leur faisant ainsi perdre le semblant d'autonomie qui leur reste. Il est ainsi nécessaire qu'une prise en charge, du moins partielle, du coût des transports soit prise en charge par la Commune.

Enfin, la mesure de l'Alliance SwissPass touchant toutes les communes du canton, il convient de prévoir avec elles un partenariat tendant à une prise en charge commune des coûts des transports pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, tant dans la zone 10 que dans les zones

périphériques. Ces discussions pourraient par exemple être menées au sein de l'Association des communes fribourgeoises, voire au sein d'autres institutions à la discrétion de la Ville.

Il est dès lors demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité:

- de financer totalement ou partiellement un abonnement annuel Frimobil zone 10 pour les personnes souffrant d'un handicap visuel;
- de s'associer aux autres communes du canton, par le biais de l'Association des communes fribourgeoises notamment, afin de se coordonner sur une éventuelle prise en charge commune des transports pour les personnes souffrant d'un handicap visuel sur la zone 10 et les autres zones périphériques.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- <u>n° 205 de Mme Margot Chauderna (Vert·e·s) relative à l'extrémisme politique et aux</u> <u>tags</u>

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 12 décembre 2023, Mme M. Chauderna a posé la question suivante:

"On pourrait naïvement penser que les symboles fascistes appartiennent au passé, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Preuve en est que depuis quelques mois de tels symboles apparaissent sur les murs et façades de la ville de Fribourg. Jeudi passé, 7 décembre 2023, un article du média Frapp titre "L'extrême droite a-t-elle pignon sur rue à Fribourg?". C'est une question que l'on peut légitimement se poser, car quand des symboles fascistes ou nazis ornent le centre ville durant des semaines, on peut craindre une normalisation du phénomène. De tels symboles incitent aux discriminations et à la haine, notamment contre les personnes queers et racisées. Des associations actives sur ces sujets comme LAGO et Info-racisme tirent la sonnette d'alarme. Deux députés ont également déposé une motion suite, rappelez-vous, à l'exposition d'un immense drapeau nazi à la bourse militaire, plus tôt dans l'année. M. F. Miche a aussi posé une question sur un sujet proche en mai. Toutefois, il me semble important de relever à nouveau ce phénomène au vu de l'actualité. Dans un contexte où l'extrême droite connaît une nouvelle montée dans les sphères de pouvoir à l'international, et permet donc à de tels groupuscules de ressortir au grand jour, les questions que j'aimerais poser sont les suivantes:

- 1. Que fait la Ville pour prévenir l'extrémisme politique potentiellement violent, en particulier envers les minorités?
- 2. D'après l'article de Frapp, il semblerait que certains tags soient effacés plus rapidement que les symboles fascisants. Selon les informations du Conseil communal, est-ce bien le cas? Si oui,

comment le Conseil communal explique-t-il cette situation? Si non, le Conseil communal aurait-il des outils en sa possession afin de rendre plus efficace la suppression de ces tags?"

Réponse du Conseil communal

1. <u>Que fait la Ville pour prévenir l'extrémisme politique potentiellement violent, en particulier envers les minorités?</u>

Le suivi de la situation en matière d'extrémisme relève, selon qu'il s'agisse d'extrémisme violent ou non, de la compétence des Services de renseignement de la Confédération ou du Canton.

<u>Dans son rapport 2023 sur la sécurité de la Suisse</u>, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) aborde de manière détaillée la situation en la matière.

La Police cantonale ne dispose, pour sa part, d'aucun élément démontrant une présence accrue des milieux extrémistes dans l'espace public, le volume des déprédations n'étant pas forcément symptomatique de l'importance d'un phénomène sociétal. En matière de tags et de graffitis, outre une certaine mobilité du (des) auteur(s), il n'est en effet pas rare de constater qu'un nombre restreint de personnes soient à l'origine d'un nombre important de cas. A titre d'exemple, les investigations qui ont suivi l'interpellation en flagrant délit de 2 auteurs en 2023 ont permis l'élucidation de plus de 80 cas.

Pour ce qui concerne la ville de Fribourg, 93 tags ont été dénombrés en 2023 contre 110 en 2022. La base de données exploitée en la matière par la Police cantonale ne recense toutefois que les cas pour lesquels une plainte pénale a été déposée. Celle-ci ne permet, par ailleurs, pas de chiffrer précisément le nombre de cas relevant de l'extrémisme politique, leur part étant toutefois estimée à environ 1/3 du total.

2. D'après l'article de Frapp, il semblerait que certains tags soient effacés plus rapidement que les symboles fascisants. Selon les informations du Conseil communal, est-ce bien le cas? Si oui, comment le Conseil communal explique-t-il cette situation? Si non, le Conseil communal aurait-il des outils en sa possession afin de rendre plus efficace la suppression de ces tags?

Dans la mesure où la Police cantonale est informée, contact est pris avec le propriétaire en vue du dépôt de plainte et de l'effacement rapide des inscriptions problématiques/sensibles. C'est donc de ce dernier que dépend la célérité d'exécution.

Les mesures d'investigation prises par la Police cantonale reposent exclusivement et indistinctement sur les principes de légalité, d'opportunité et de proportionnalité.

Au niveau communal, comme cela a été mentionné dans la réponse à la question n° 152, la Voirie, qui est chargée d'effacer les tags et autres inscriptions, n'est habilitée à le faire que sur le domaine public ou privé communal. Dans ces cas, un nettoyage est entrepris au plus vite, et une plainte pénale est systématiquement déposée. La Voirie procède au nettoyage d'une trentaine d'inscriptions par an en moyenne. Ce chiffre considère tous les types d'inscriptions ou de tags et il est stable depuis plusieurs années. A noter que la Voirie doit mandater une

société externe pour les inscriptions faites sur de la pierre naturelle ou sur certains éléments protégés patrimonialement.

Par ailleurs, il est à relever que la question de l'interdiction des symboles nazis, racistes, extrémistes ou faisant l'apologie de la violence est actuellement examinée au niveau fédéral et pourra avoir des répercussions sur les pratiques futures de la Police cantonale. Ainsi, le 15 décembre 2022, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a publié un rapport sur la situation juridique et les solutions possibles pour mettre en œuvre une interdiction, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Le 20 décembre 2023, le Conseil des Etats a adopté une motion (23.4318) chargeant le Conseil fédéral d'élaborer une base légale punissant le fait d'utiliser, de porter, d'arborer et de diffuser publiquement des objets de propagande et des symboles racistes, faisant l'apologie de la violence ou extrémistes, comme les moyens de propagande, les insignes ou les symboles nazis (que ce soit des gestes, des paroles, des saluts, des insignes ou des drapeaux), se référant notamment à une organisation visant à rabaisser ou dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion, en particulier des gestes, des slogans, des formes de salut, des signes et des drapeaux. Le Conseil national devra encore se prononcer à ce sujet.

Chauderna Margot (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse détaillée. Néanmoins, au vu de ce qui se passe actuellement à travers le monde et dans les pays avoisinants notamment, le dossier mérite être surveillé.

- n° 211 de Mme Océane Gex (PLR) relative à la requalification du passage du Cardinal (carrefour avenue du Midi et passage du Cardinal)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 12 décembre 2023, Mme O. Gex a posé la question suivante:

Où en est la requalification du passage du Cardinal, respectivement le carrefour entre l'avenue du Midi et le passage du Cardinal?

Réponse du Conseil communal

La requalification du passage du Cardinal et du carrefour de l'avenue du Midi est une mesure du PA2 en priorité A.

La planification de cette mesure entre dans le contexte de la mise en œuvre de la TransAgglo entre le site universitaire Miséricorde et la Dort-Verte à l'extrémité ouest du quartier de Beaumont, en limite avec la commune de Villars-sur-Glâne.

Fin décembre 2023, le Conseil communal a adjugé les prestations de planification de la TransAgglo, intégrant le passage du Cardinal et la connexion à l'avenue du Midi, à un groupement de mandataires composé d'urbanistes, d'architectes-paysagistes d'ingénieurs civils et d'ingénieurs en mobilité. Le délai légal pour d'éventuels recours est passé. Dès lors, les études vont démarrer d'ici mi-février.

La planification prévoit une enquête publique d'ici la fin de l'année 2024 et une demande de crédit d'ouvrage au Conseil général en automne 2025.

Le début du chantier est prévu fin 2025.

Gex Océane (PLR). Je suis satisfaite de la réponse. Nous espérons vivement que lors des prochaines étapes les riverains, tant habitants qu'entreprises, seront également consultés et écoutés.

E. Nouvelles questions

- n°215 de M. Oliver Collaud (Vert·e·s) relative à une évaluation complète de la durabilité des messages du Conseil communal

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le 29 juin 2020, le groupe des Vert·e·s déposait une proposition interne visant la création au sein du Conseil général d'une commission du développement durable ayant pour tâche de préaviser les messages du point de vue de la durabilité. Suite à l'engagement du Conseil communal de doter sa propre commission du développement durable de quelques membres du Conseil général et, surtout, d'introduire une évaluation complète de la durabilité des messages et projets dans le délai d'une année, la proposition du 29 juin 2020 avait été retirée le 15 septembre 2020.

Si le Conseil communal a rapidement donné suite à son premier engagement, plus de trois ans après, le second n'est toujours pas concrétisé.

Ma question est simple, combien de temps devrons-nous encore attendre pour que les messages du Conseil communal contiennent une évaluation complète de leur durabilité?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 216 de Mme Océane Gex (PLR) relative aux chantiers dans les différents quartiers de la ville</u>

Gex Océane (PLR). De nombreux chantiers fleurissent dans les quartiers. En tant qu'habitante d'une rue concernée, nous avons été informés par la Ville du périmètre des travaux, ainsi que de la durée. Je la remercie.

Néanmoins, j'aurais souhaité savoir si la Commune pouvait également indiquer aux habitant·e·s un point de récolte des déchets. En effet, entre sacs-poubelle ou amas cartons, les piétons, les

poussettes ou les cyclistes doivent faire un réel parcours du combattant. De plus, une telle mesure faciliterait également nettement le travail des employé·e·s communaux.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 217 de M. Thierry Pochon (Vert·e·s) relative à la sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine

Pochon Thierry (Vert·e·s). Ma question concerne la sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine. Laissez-moi prendre l'exemple du Schoenberg.

Ce qui frappe le plus, c'est l'évolution démographique: les prés et talus où je jouais gamin, ont tous été construits d'immeubles de logements, amenant familles et enfants. De plus, toute une génération maintenant âgée laisse place à de nouvelles familles. Le développement de l'école du Schoenberg et de la Villa Thérèse ont suivi cette évolution et témoignent de ce dynamisme.

Mais qui dit davantage de familles et d'enfants, dit également davantage de voitures et de trafic. En un mot: plus d'enfants, plus de voitures.

Or, si tout a évolué, les infrastructures, elles, n'ont quasiment pas changé. A certains endroits, même pas du tout. Les passages piétons restent peu visibles, des trottoirs sont trop étroits ou manquent carrément, la signalisation routière avertissant de la présence d'enfants dans la zone fait cruellement défaut.

Bien sûr, le 30 km/h est une excellente mesure en matière de sécurité piétonne, pour peu qu'il soit étendu aux zones mêmes où circulent le plus les gens et les enfants. Un postulat vient être déposé ce soir en ce sens.

Au sujet de la sécurité des piétons, les postulats sont nombreux, les interventions régulières, des pétitions circulent, ont été déposées.

Ma question est la suivante. Qu'en est-il des intentions du Conseil communal en matière de sécurité piétonne dans les quartiers à forte densité enfantine (par exemple: Jean-Marie Musy ou Joseph-Chalet)? Faudra-t-il attendre un futur "plan piétons" global qui mettra des années à se concrétiser ou des mesures ciblées et rapides peuvent déjà être mises en place pour parer au plus pressé?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 218 de M. Samuel Jordan (PS) relative à une éventuelle implication de la Ville de Fribourg dans le projet d'exposition nationale NEXPO

Jordan Samuel (PS). Je me réjouis d'une éventuelle implication de la Ville de Fribourg dans le projet NEXPO, prochaine exposition universelle prévue dans les années 2030.

- Quel est l'état de la situation de cette implication de la Ville?

- Comment peut-on qualifier les perspectives futures?
- Quelle sera dans les prochaines années l'implication financière de la Ville de Fribourg?

Steiert Thierry, syndic. Je remercie M. S. Jordan de nous avoir envoyé la question préalablement, ce qui me permet d'y répondre. La Ville de Fribourg a participé comme membre passif, à titre d'observatrice, à l'évolution du projet durant les dernières années. Plusieurs villes, notamment celles qui ont lancé ce projet ont participé à raison de CHF 1.-/habitant·e. Cela fait plusieurs années déjà que l'on a reçu des appels du pied pour pouvoir contribuer également à raison de CHF 1.-/habitant·e, ce que nous avons refusé plusieurs années consécutives parce que nous n'étions pas vraiment au clair sur les orientations et les intentions du Conseil fédéral sur son choix. Quels seraient parmi les plusieurs prestataires actuellement en concurrence, celui qui aurait l'honneur et le plaisir d'organiser cette nouvelle exposition nationale? Sur ce plan-là, nous ne sommes toujours pas rassurés, parce que le Conseil fédéral a communiqué l'année dernière qu'il allait décider qu'en 2028 quel serait en définitive l'organisateur de la nouvelle exposition nationale. En revanche, comme vous le savez, nous avons mis un montant de CHF 40'000.-, ce qui correspond à CHF 1.-/habitant·e, dans le budget 2024. C'est à partir de cette année que nous proposons d'adhérer à ce projet en tant que partenaire, à part entière, comme les autres villes qui sont impliquées dans le processus. Tout simplement pour ne pas être décroché de ce projet. Si on n'adhère pas maintenant en tant que membre à part entière, on risque de ne plus être considéré comme une ville étant partie de ce projet-là et on risquerait de perdre de la visibilité dans ce projet NEXPO. Par contre, il est vrai que pour le moment, nous ne savons pas ce que la Confédération va faire. Nous savons juste que, pour la suite des opérations, les différents organisateurs potentiels semblent actuellement être en discussion et il se pourrait que finalement, ils se mettrent d'accord sur projet en commun. C'est vraiment de la musique d'avenir. Pour le moment, nous proposons, ce qui a été d'ailleurs accordé par le Conseil général, de poursuivre l'évolution de ce dossier en tant que membre actif.

Jordan Samuel (PS). Je suis satisfait de la réponse. Je me réjouis de cette aventure et j'espère qu'elle débouchera sur quelque chose qui renforcera l'attractivité de notre belle ville et que tout le monde viendra en transports en commun.

- n° 219 de M. Samuel Jordan (PS) relative aux résultats de l'enquête de satisfaction auprès du personnel de la Ville de Fribourg

Jordan Samuel (PS). Le Conseil communal a mené une enquête de satisfaction auprès de son personnel. Quand seront disponibles les résultats et ces derniers seront-ils partagés avec le Conseil général?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 220 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la révision de la loi cantonale sur l'aide</u> <u>sociale</u>

Jordan Samuel (PS). La révision de la loi cantonale sur l'aide sociale touche à sa fin. Le Conseil d'Etat a transmis son projet de loi sur l'aide sociale au Grand Conseil qui va en débattre. En l'état, le

remboursement de l'aide sociale est toujours de mise, contrairement à la plupart des cantons romands.

- Que pense le Conseil communal du caractère remboursable de l'aide sociale?
- Y est-il favorable?
- Et si non, a-t-il entrepris des démarches pour faire valoir sa position?
- Quelle est sa marge de manœuvre en la matière?

Ballmer Mirjam, directrice de l'aide sociale. L'obligation de remboursement découle de l'article 29 de la loi cantonale sur l'aide sociale (LASoc). Dans ce sens, la question du maintien ou non de cette obligation est de la compétence du Canton, respectivement du Grand Conseil qui va bientôt en débattre. La marge de manœuvre du Conseil communal à cet égard est donc uniquement indirecte, à travers sa prise de position sur l'avant-projet et les membres du Conseil communal élus au Grand Conseil et la sensibilisation de l'ensemble de la députation de la Ville.

La Ville de Fribourg a été impliquée dans l'élaboration de la nouvelle loi sur l'aide sociale dans la première phase par sa directrice de la législature précédente et le chef de service. Le 23 avril 2021 elle a pris position sur l'avant-projet. Au sujet du remboursement elle considérait que la motion 2020-GC-160 sur la suppression du principe de remboursement devrait être traitée dans le cadre de la révision totale de la loi et ne s'est pas exprimé sur le sujet. A l'issue de cette consultation, le Conseil d'Etat a examiné quelques questions avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et a finalisé le projet.

Le 14 novembre 2023, le projet de loi sur l'aide sociale a été transmis au Grand Conseil et une commission ad hoc, présidée par un membre du Conseil communal (Ndr.: Elias Moussa), examine actuellement ce projet de loi.

Sur la base du projet de loi, le Conseil communal a pris position sur trois points qui toucheraient la commune dans la mise en œuvre de cette loi et a communiqué cette position aux député-e-s représentant-e-s de la Ville de Fribourg, membres de cette commission:

- Le Conseil communal est favorable à la fixation d'un bassin minimal de population de 25'000 personnes pour constituer une commission et un service social, au financement complet par l'Etat de l'aide versée à la population réfugiée ainsi qu'à la répartition de la part communale de l'aide sociale au niveau du district.
- Le Conseil communal est favorable au développement de l'aide personnelle et de la prévention.
- Le Conseil communal est favorable à l'abolition de l'obligation de remboursement par le bénéficiaire, s'agissant des prestations d'aide sociale obtenues légalement.

Le Conseil communal envisage d'organiser un échange avec tous les député-e-s de la Ville de Fribourg afin de les informer de cette position, à l'issue des travaux de la commission ad hoc et avant les débats au plénum du Grand Conseil.

Jordan Samuel (PS). La réponse me convient et me réjouis. Merci beaucoup.

n° 221 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative aux places de parc de dépôt

Collaud Gérald (CG-PCS). Sur la route d'Affry, en dessus de la Gare routière, les places de parc prévues pour les bus sont continuellement utilisées par les véhicules des personnes qui viennent faire des courses à la Gare, dont les magasins sont ouverts, comme on le sait, le soir et le week-end.

Mes questions:

- La Ville est-elle consciente de cette situation?
- Y-a-t-il régulièrement déjà des contrôles?
- La Ville peut-elle envisager de transformer ces places de parc de dépose minute, une place PMR, des places pour les vélos et éventuellement des places payantes pour le reste?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 222 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'indexation salariale survenue en janvier 2024

Krienbühl David (PLR). Je m'exprime au nom du groupe PLR et de tous ses membres. Notre question concerne l'indexation salariale 2024 survenue en janvier dernier sans information au préalable à l'attention de la Commission financière ou des membres du Conseil général.

Au lieu d'indexer les salaires de 1.9%, le taux validé dans le cadre du processus budgétaire 2024, le Conseil communal a décidé de manière unilatérale de les indexer finalement à 2.1%, ce qui a pour conséquence de péjorer le budget de l'année en cours de CHF 132'000.- supplémentaires. Vous me direz qu'on n'est pas à CHF 132'000.- près au vu des bénéfices stratosphériques de ces dernières années qui se chiffrent en dizaines de millions.

En revanche, cela pose surtout la question de la forme et des normes légales.

Si nous nous référons à l'article 36 de la loi sur les finances communales (LFCo), un dépassement de crédit doit être justifié par une dépense qui ne peut être ajournée sans conséquence néfaste ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. Ce qui n'est manifestement pas le cas en l'occurrence.

Quant au règlement communal des finances, dans son article 8, il mentionne que le Conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% et soit inférieur à CHF 50'000.-. Dans ce cas précis, la limite des CHF 50'000.- devrait s'imposer car il s'agit là d'une indexation globale pour tous les salaires de la commune. Cette limite est ainsi dépassée si on prend les charges par nature, position "charges de personnel". En effet, il ne s'agit pas d'indexer uniquement le personnel de l'Administration générale ou de l'Edilité, mais tous les dicastères.

- Quelle est la position du Conseil communal à ce sujet?
- A quoi sert le Conseil général, respectivement le processus budgétaire y relatif?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 223 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative au compteur à vélos situé sur le</u> boulevard de Pérolles

Perritaz Pierre-Alain (PS). Voilà déjà quelques semaines qu'est apparu un compteur à vélos devant le numéro 25 du boulevard de Pérolles. J'aimerais savoir, malgré la présence d'un grand nombre d'écoles, de hautes écoles de l'Université, pourquoi ce sont deux fourgons avec des plaques de l'Union européenne qui sont venus installer ce compteur?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

n° 224 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la crue de la Sarine de novembre 2023

Noll Bettina (Vert·e·s). Cela fait trois mois que la Sarine est sortie de son lit et a causé des dégâts considérables en Basse-Ville, entre autres en raison de grandes quantités de sable et de boue qui ont été déplacées par la crue sur les rives de la Sarine et parfois dans des bâtiments. La situation était menaçante.

Dans la législation de la Confédération et du Canton en matière de protection contre les crues et de protection de la population, la participation des communes est intégrée. Et c'est notre commune et ses habitant·e·s qui subissent les conséquences directes d'une crue de la Sarine et des dommages qui en résultent.

C'est pourquoi j'aimerais - en revenant sur cette crue centennale et en prévision d'éventuels autres événements de ce type - poser les questions suivantes:

- 1. Quelles sont les conséquences de la crue passée pour les mesures de protection futures de notre ville contre les inondations ? Ou plus concrètement:
 - Des adaptations sont-elles nécessaires en ce qui concerne la surveillance, les voies de communication, les procédures et les compétences en cas de crue?
 - Dans quelle mesure le risque croissant d'inondations a-t-il des répercussions au niveau de l'aménagement du territoire? Je pense ici par exemple au projet de revitalisation de la Sarine.
- 2. Est-il juste que les inondations de novembre dernier ont affecté l'ancienne décharge de la Pila, de sorte qu'il faut s'attendre à des pollutions en aval?
 - Si oui, des analyses du sable et de la boue qui ont été charriés sur les rives de la Sarine de notre ville sont-elles en cours? Quand peut-on s'attendre à une prise de position de la Ville ou du Canton sur une éventuelle pollution de la Sarine et de ses rives par des PCB ou d'autres substances toxiques?
 - Si aucune enquête de ce type n'est en cours, quelles en sont les raisons?

Viele Fragen, die Antworten darauf scheinen mir wichtig für alle, die in unmittelbarer Nähe der Saane leben oder ihren Arbeitsplatz haben. Jedoch auch für diejenigen, die – sobald es wieder wärmer wird – an die Saane kommen werden um zu baden oder um sich auf die neuentstandenen Sandbänke zu legen oder für ihre Kinder, die im Sand buddeln werden.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

n° 225 de M. Grégory Grin (PLR) relative à la planification et à la communication des chantiers et des projets de transformation de la ville

Grin Grégory (PLR). En préambule de ma première intervention dans ce Conseil, dans un état d'esprit constructif encore intact, je tiens à préciser que pour ma part, je ne m'attacherai pas à utiliser sans répit les mots "droite" ou "gauche", "progressiste" ou "passéiste" et je ne me permettrai surtout pas de qualifier quiconque que ce soit de bête, M. Collaud.

La ville de Fribourg doit se transformer et se développer à de nombreux égards. La majeure partie de ces changements sont impératifs et répondent à de vrais besoins. Cela se traduit par de nombreux projets et chantiers qui touchent tous les domaines et qui se suivent ou se déroulent simultanément. Tout ceci a naturellement un impact sur la vie de notre cité et sur le quotidien des habitant·e·s et des entreprises de la ville ainsi que de nos visiteurs.

Il est essentiel de donner une cohérence et une visibilité à tous ces projets. Il importe que chacune et chacun puisse comprendre où l'on veut aller avec ces changements, comment ils sont orchestrés et ordonnancés, puisse y adhérer et s'y préparer. Ainsi, il est d'usage d'accompagner un tel ensemble de projets d'envergure par:

- une planification de tous les changements sur une feuille de route globale;
- des mesures d'accompagnement et des phases de transition permettant aux changements majeurs et impactant d'être mis en œuvre dans les meilleures conditions.

La situation actuelle de notre capitale laisse penser que ces deux éléments importants de la transformation de la ville manquent à l'appel.

Le lancement d'études et les mises en œuvre de projets et de chantiers semblent être le fait de prises de décisions isolées. Cela suscite légitiment de nombreuses interrogations de toutes parts. Pire, plusieurs signes montrent que le climat qui règne dans la ville se dégrade et que l'image de la capitale s'écorne jour après jour à tel point que certains finissent même par se demander si Fribourg va rester la capitale du canton.

Face à cette situation, le Conseil communal ne saurait rester sans réponse. Il ne saurait rester sans faire montre de compréhension et des inquiétudes des uns et des autres ni sans action visant à restaurer la confiance et améliorer l'image de notre capitale cantonale.

 Le Conseil communal envisage-t-il de se doter d'une feuille de route globale de la transformation de la ville qu'il pilote et de la communiquer? Si cette feuille de route existe

déjà, quelles actions de communication sont-elles entreprises? S'il est considéré qu'elle a déjà été communiquée, quelles mesures sont-elles envisagées pour renforcer la communication?

 Le Conseil communal envisage-t-il d'adopter une systématique de mesures d'accompagnement des changements significatifs qu'il introduit, plutôt que des mises en applications sans transition aucune?

Je parle de projets et chantiers et non pas simplement de constructions. Cela concerne toutes les transformations qui se font dans la ville.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 226 de Mme Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative au problème de place à</u> l'école primaire de la Heitera

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Ich möchte gerne auf das aktuelle Platzproblem an der Primarschule Schoenberg Heitera aufmerksam machen. Aktuell sind sämtliche Klassenzimmer dieser Schule vollständig belegt und es stehen keine freien Räume mehr zur Verfügung. Diese Herausforderung wird im kommenden Schuljahr noch akuter werden, da geplant ist, die Therapien für französischsprachige Kinder, die bislang an den Schulen Flor Carmeli oder Villa Thérèse stattfanden, an die Schoenberg-Schule zu verlegen.

Die Verlegung dieser Therapien an die Schoenbergschule ist sinnvoll, da sie den Kindern ermöglicht, diese während der Schulzeiten wahrzunehmen, ohne zusätzliche Wege auf sich nehmen zu müssen. Bisher waren die Kinder teilweise gezwungen, den Weg zu diesen externen Einrichtungen während der Schulzeit eigenständig zurückzulegen.

Allerdings stellt sich durch diese Massnahme die dringende Frage nach zusätzlichem Raum für die Schule. Vor diesem Hintergrund würde ich gerne von ihnen erfahren, welche konkreten Massnahmen sie planen, um die erforderlichen zusätzlichen Räume zu schaffen oder alternativ das Platzproblem anderweitig zu lösen.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 227 de M. François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative aux sites pollués en ville de Fribourg</u>

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Des analyses menées par le Canton dans les années 2010 ont montré que de nombreux sites, notamment dans les quartiers historiques de la ville, étaient pollués au plomb ainsi qu'à d'autres métaux lourds. En 2021, les pollutions à la dioxine en ville de Lausanne ont défrayé la chronique au niveau national. De nombreuses places de jeux et jardins ont été condamnés et leur accès a été restreint, empêchant de nombreux enfants en bas âge d'accéder à des places de jeux essentielles à leur épanouissement et leur développement.

Ces faits ont contribué à enclencher un processus de révision des dispositions fédérales concernant l'assainissement des sites pollués dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement. En

décembre dernier, le Conseil des Etats a examiné en conseil prioritaire cette révision et a biffé la base légale permettant à la Confédération et aux cantons de soutenir financièrement l'assainissement des places de jeux et jardins privés pollués. Avec une argumentation rétrograde et aveugle aux besoin des 3/4 de la population nationale vivant en ville, la majorité bourgeoise du Conseil des Etats a estimé que la restriction d'accès à ces sites essentiels pour l'épanouissement et le développement des enfants était une mesure de protection suffisante, sans qu'il soit nécessaire de soutenir leur assainissement.

L'objet sera désormais examiné au Conseil national lors de la session de printemps. Selon le Conseil fédéral jusqu'à 59'000 hectares de places de jeux ou espaces verts où les enfants peuvent être amenés à jouer pourraient être pollués dans toutes la Suisse, et ce principalement en zone urbaine.

Voici mes questions au Conseil communal:

- 1. Combien de surfaces de type places de jeux, jardins et autres espaces verts sont pollués en ville de Fribourg?
- 2. Combien sont publiques, combien sont privées?
- 3. La Ville dispose-t-elle d'un aperçu de cette pollution sur l'ensemble des surfaces du territoire communal? Si oui, est-il public? Si non, pourquoi pas?
- 4. A combien s'élèveraient les coûts d'assainissement au total, pour la ville et pour les privés?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. En préambule, il convient de relever que selon l'Ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols (OSol), la compétence de la surveillance des sols relève du Canton. La Ville de Fribourg n'a ainsi pas de maîtrise sur l'ensemble des surfaces du territoire communal, mais dépend des éléments publiés par le Canton.

Ce dernier a procédé à plusieurs campagnes d'investigation depuis 2011. Si l'on se réfère aux résultats qu'il a publié pour la période 2011 à 2016, 80 sites ont été analysés avec les résultats suivants: 20 présentaient des teneurs dépassant les valeurs d'assainissement de l'Ordonnance sur la protection des sols (OSol), 33 présentaient des valeurs se situant entre le seuil d'investigation et la valeur d'assainissement et 27 ne présentaient aucune pollution.

Trois sites, propriétés de la Ville, présentent des dépassements des valeurs d'assainissement. Ils sont tous situés sur le domaine privé communal. Aucun site assimilé à une place de jeux publique ou un espace public du type terrain de sport ne présente de dépassement des seuils d'investigation ou des valeurs d'assainissement. Aucune restriction ou interdiction d'utilisation n'est dès lors prévue.

Les autres sites présentant des dépassements des valeurs d'assainissement de l'OSol sont situés sur des parcelles privées. La Ville de Fribourg ne dispose pas d'autres informations que celles du plan et du tableau présentés dans le rapport élaboré par les services cantonaux. En particulier, elle ne dispose ni de la localisation précise, ni du numéro des parcelles concernées. Elle n'est donc pas en mesure de donner plus de précisions à ce sujet.

Concernant les coûts d'assainissement totaux pour la Ville, il est à prendre en considération que plusieurs polluants sont présents sur les sites du domaine privé communal présentant un dépassement des valeurs d'assainissement OSol.

Sur la base des analyses ponctuelles effectuées et du fait qu'il n'y a pas de source unique de pollution identifiée, il n'est à ce stade pas possible de conclure à une pollution homogène et généralisée de zones entières.

En outre, aucun des sites d'analyse du sol avec des valeurs dépassant les valeurs d'assainissement n'est situé dans le périmètre d'un site pollué recensé au cadastre cantonal. Un éventuel assainissement d'un sol n'est de ce fait actuellement pas concevable sous l'angle des sites pollués, en raison du traitement différencié d'un sol pollué selon qu'il fasse partie d'un site pollué au sens de l'OSites ou qu'il s'agisse d'un sol pollué sans lien avec un site pollué.

Concernant les sols, une obligation d'assainir serait appliquée uniquement pour des sols exploités à titre professionnel (agriculture, horticulture). Aucun site de la Ville de ce genre ne présente de dépassement des valeurs d'assainissement.

Concernant les parcelles privées hors périmètre d'un site pollué, il est à noter que les coûts d'élimination des matériaux pollués sont à la charge du maître d'ouvrage, soit, en principe, le ou les propriétaires.

Etant donné les données parcellaires à disposition de la Ville ainsi que l'absence d'un besoin d'assainissement selon l'OSites, voire l'OSol, la Ville de Fribourg n'a pas engagé d'étude spécifique pour évaluer des coûts d'assainissement des sols.

Enfin, comme mentionné précédemment, la Ville de Fribourg ne dispose pas de données sur les parcelles privées évaluées par les services cantonaux.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal.

n° 228 de M. José Uldry (UDC) relative à l'effritement des pavés autour de la Cathédrale

Uldry José (UDC). Dans un article de La Liberté publié le 9 décembre dernier, titré "Des pavés neufs s'effondrent déjà (et c'était prévu)", nous avons notamment pu lire que l'effondrement de certains pavés n'était pas dû au hasard, que les paveurs n'étaient pas responsables de ces irrégularités sur la chaussée et que les artisans spécialisés avaient prévenu les ingénieurs mandatés par la Ville, émettant des doutes sur la solution retenue. Dès lors, le paveur avait même proposé d'autres matériaux ou techniques, vu que le tronçon concerné était soumis à une forte pression due au trafic dense de véhicules lourds.

En date du 22 février 2021, mon collègue David Papaux, au nom de notre groupe, avait en particulier souligné qu'il n'était pas approprié d'installer des pavés sur une route fortement fréquentée, qu'aux heures de pointe, plus d'un bus rouleraient toutes les deux minutes sur les pavés, que l'entretien de ces pavés étaient très onéreux et qu'il convenait de prévoir une bande de roulement en asphalte "traditionnelle" pour les bus et les cyclistes pour éviter d'endommager les pavés; ceci avant de préconiser le renvoi du projet afin qu'il soit – notamment – tenu compte de ces remarques. A cette occasion, à tout le moins une partie du Conseil de notre Ville s'était fortement amusée de cette intervention, en particulier au sujet des pavés glissants.

Aujourd'hui, notre groupe en rit également, précisant qu'il s'agit – et c'est regrettable – d'un rire jaune, donnant plutôt davantage envie de pleurer. Ce n'est par ailleurs pas le porte-monnaie de nos concitoyens qui nous contredira...

S'il est certes mentionné dans le message n° 58 du 12 janvier 2021 que pendant la phase de pose des pavés, une couche de béton poreux jouerait le rôle de couche de finition provisoire, nulle mention n'y est faite d'un désagrégement si rapide des pavés, avec le risque que cela fait encourir aux utilisateurs de deux-roues.

Ces constatations appellent dès lors les questions suivantes:

- Est-ce que le Conseil communal était au courant d'une si grande fragilité des pavés et que ceux-ci se désagrègeraient si peu de temps après leur pose?
- Combien les réparations vont-elles coûter?
- Est-ce que celles-ci engendreront un surcoût par rapport au crédit initialement voté?
- Pourquoi, dans la mesure où le Conseil communal était au courant de ces risques, des informations exhaustives à ce sujet n'ont pas été communiquées, en toute transparence, au Conseil général?
- Est-ce que le Conseil communal n'estime pas à tout le moins a posteriori qu'une solution mieux adaptée à ce tronçon n'aurait pas été plus judicieuse, comme l'avaient d'ailleurs préconisé certains artisans spécialisés, ainsi que notre groupe? Si non, pourquoi?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord, il convient de se mettre d'accord de quoi on parle. La question évoque la fragilité des pavés.

En réalité, le mouvement des pavés évoqué ne provient ni de leur fragilité, ni de leur désagrègement, mais du fait que les joints de dilatation travaillent et par conséquent font bouger les pavés. En l'espèce, ces joints de dilatation prennent la forme de bandes en pavé à joint sablé qui se trouvent tous les 15 mètres voir 7 mètres sur le tracé de pavage lié.

Ces joints de dilatation reprennent l'intégralité des efforts dus aux variations thermiques, évitant ainsi la dégradation des joints en ciment. Cette dilatation est très forte les premiers temps, puis devient négligeable de par la micro fissuration normale des joints en ciment entre les pavés.

La dilatation thermique due à la différence de chaud et de froid est un phénomène obligatoire. Les joints de dilatation, qui travaillent actuellement, permettent de cibler les endroits où le phénomène de dilatation se produit au lieu de l'avoir de manière irrégulière et non contrôlée sur l'ensemble de la chaussée.

Donc oui, le Conseil communal était conscient que les joints de dilatation allaient travailler, et cela était prévu dès le début.

Il n'y aura donc pas de réparation et également pas de surcoût en lien avec cette méthode de travail. Cette dernière a d'ailleurs été étudié avec les ingénieurs mandatés pour le projet, le temps et le prix

de la mise en place de cette méthode de travail sont comptabilisés dans le crédit initial du projet, voté par le Conseil général.

Finalement, il convient encore de relever que le type de pavé et la solution technique de la pose des pavés choisis sont comparables à des zones pavées d'autres villes en Suisse, par exemple la Marktgasse à Berne avec le passage de bus, de trams et autres véhicules de livraisons.

Le Conseil communal n'a donc pas estimé nécessaire de faire une communication particulière, étant donné qu'aucun risque n'a été pris et qu'il s'agit d'une méthode de construction qui a été consciemment choisie. Partant, il n'estime également pas, même à posteriori, qu'une autre solution aurait été mieux adaptée.

Lors des débats de la séance du Conseil général du 21 février 2021, en lien avec le message n° 58, l'ancienne directrice de l'Edilité avait mentionné ce qui suit: "Le grand défi sera le pavage sur l'ensemble du site qui a une couche porteuse en béton poreux et qui soutiendra les pavés pour garantir la résistance mécanique nécessaire au transit de plus que 550 bus par jour". Cette phrase garde toute son actualité.

Uldry José (UDC). Je suis satisfait de la réponse.

- <u>n° 229 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) relative à l'opportunité de créer un centre</u> <u>funéraire à Fribourg</u>

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). D'après plusieurs entreprises de pompes funèbres que j'ai interrogées, une forte majorité des familles en deuil ne souhaite pas aujourd'hui de cérémonie religieuse ou de cérémonie chrétienne. Comme il n'existe pas, en ville de Fribourg, de centre funéraire public comportant des salles de cérémonie, les habitant·e·s de la ville doivent compter sur les entreprises de pompes funèbres pour trouver une solution. Il faut l'avouer, cela relève parfois du bricolage. J'en ai été le témoin dernièrement.

Il faut savoir que les paroisses, qui possèdent des salles spacieuses, ne sont de loin pas toujours ouvertes à prêter ou à louer ces salles à des familles non-chrétiennes. Il existe d'autres solutions, mais elles sont toutes en mains privées. Certaines entreprises ne les prêtent pas à d'autres entreprises.

Autre problème funéraire à Fribourg, les seules chambres funéraires qui permettent aux proches de se rendre auprès de leur défunt en tout temps sont en mains de la même entreprise. Les autres entreprises proposent des solutions plus contraignantes. Plusieurs villes de Suisse romande ont leur propre centre funéraire, comme celui de la Ville de Sion, par exemple. Il comporte une salle de cérémonie, des petites chambres mortuaires avec visite libre, des cellules frigorifiques et un crématoire.

Mes questions sont les suivantes:

 La Ville de Fribourg compte-t-elle remédier à cette situation très inconfortable pour nombre de familles?

- La Ville de Fribourg envisage-t-elle de mettre sur pied un centre funéraire répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville en deuil?

Vous en vous en souvenez peut-être, ma première question au Conseil général portait sur les terrasses des établissements publics. La dernière concerne le centre funéraire. Vous pouvez remarquer que mon état moral a légèrement glissé pendant ces trois ans ici.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je serais tenté de vous répondre lors d'une prochaine séance, mais il s'agit de votre dernière séance, et cela je le respecte. J'imagine aussi qu'un événement vous a poussé à poser cette question.

Le cimetière Saint-Léonard est réorganisé, suite à une étude qui a été menée. Dans le cadre de cette étude, il a été évalué l'opportunité de déplacer le magasin, qui se trouve actuellement à l'extérieur du cimetière, ainsi que le portique.

Lors des dernières séances consacrées au budget, vous avez octroyé un montant d'étude en ce qui concerne les portiques. Dans le cadre du plan financier 2024-2028, vous avez vu qu'un montant est réservé pour la réalisation du portique.

Par contre, même si les études et le Conseil communal partagent le constat que vous portez sur le fait qu'il y a un manque à ce niveau-là en ville de Fribourg, pour l'instant et pour des raisons de choix financiers qui doivent être réalisés à chaque exercice budgétaire, nous n'avons pas prévu de montant concernant un tel lieu de recueillement, respectivement de centre funéraire.

Voilà ce que je peux vous répondre au nom du Conseil communal, et non pas au nom de la Ville de Fribourg. Vous aurez compris la petite nuance.

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal pour sa prompte réponse. Mes collègues du Conseil général pourront peut-être essayer de pousser par la suite, afin de répondre aux besoins des habitant·e·s.

- <u>n° 230 de M. François Miche (PS) relative aux offres d'emploi publiées par l'administration</u> communale

Miche François (PS). Les offres d'emploi de la Ville oublient systématiquement les femmes dans leur intitulé. Je pense d'ailleurs que nous devons tous être féministes, mais en lisant les annonces dans les Freiburger Nachrichten, La Liberté et le site web de la Ville, des indices démontrent que la ligue machiste révolutionnaire a de nouveau frappé, car les offres d'emploi de la Ville promouvraient l'inégalité, les métiers n'y sont plus au féminin, et ce tant en français qu'en allemand. Grande surprise, les jobs sur le portail en allemand sont moins nombreux. Qu'est-ce à dire? Qui en répond? Depuis quand ce changement existe? Le Conseil communal entend-il continuer sur cette voie? Y a-t-il des lésé·e·s suite à ces annonces? Comment pouvez-vous y remédier? Indignons-nous.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- <u>n° 231 de M. François Miche (PS) relative à la mise à jour des règlements de location de</u> salles communales

Miche François (PS). Les règlements sur les locations ont été oubliés depuis des années. Ils sont censés aider les institutions sociales et culturelles. Il serait bien de les mettre au goût du jour.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). C'est la dernière fois que je prends la parole dans ce Conseil et en profite pour vous féliciter pour votre engagement. Ce n'est pas parce que je pars que je trouve que ça ne vaut pas la peine de faire ce travail. Non, j'ai vraiment du respect et de la reconnaissance pour tout ce que vous faites, pour choyer cette démocratie, qui est particulièrement mise à mal un peu partout dans le monde en ce moment. Encore bravo pour votre engagement.

Jordan Samuel (PS). Je vais lancer un petit pavé dans la mare. Je défie quiconque de résumer la réponse de M. E. Moussa sur le pavage en ville de Fribourg. Il est plus de 23.30 heures. Depuis longtemps, on dit que les séances sont trop longues. Je pense que depuis une bonne heure, plus grand monde n'écoute. Deux séances sont prévues. La prochaine fois, il serait bien d'écourter la première séance. Il est inutile de bourrer la première pour la bâcler. Je préfère honnêtement avoir deux séances de deux heures, efficaces, plutôt qu'une séance qui dure jusqu'à passé 23.30 heures. On a une journée de travail derrière nous et il est tard. Merci.

La présidente. Je vous rappelle que vous disposez de la motion d'ordre à tout moment. Nous avons déjà voté sur cette motion d'ordre et elle a été refusée par la majorité.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais intervenir au sujet du postulat n° 181 sur le remboursement de l'aide sociale. Ce que vous avez dit Mme M. Ballmer, d'ailleurs il ne faut jamais intervenir au niveau de la personne, mais du Conseil communal et pas de Mme M. Ballmer. Je le signale aux autres. J'ai été rappelé à l'ordre quand j'ai donné le nom de la personne, il y a cinq ans. Les règles n'ont pas changé, le règlement n'a pas changé. Le postulat n° 181 parlait déjà de cela et la Commune de Lossy ne pratique pas le remboursement de l'aide sociale, parce qu'elle ne veut pas engager quelqu'un qui coûte à la société.

J'ai retrouvé le nom, parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ...

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). ... et à dieu, ce qui est à dieu ...

Rugo Claudio (PA). ... le membre de l'UDC qui avait déposé le même postulat que l'on a rediscuté des années après s'appelle Michaël Li Rosi.

La présidente. Je vous remercie. La séance de relevée de demain n'aura pas lieu. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23.35 heures.

Fribourg, le 11 mars 2024 MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Sonja GERBER

PARTIE OF MARINE STATE OF MARI

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.